

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Présent-e-s

Bureau :	HERNOT	François	PS	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	2 ^e vice-présidente
	DUAN DURAN	Dorine	PDC	1 ^{ère} secrétaire
	TILLMANN	Robert	PLR	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC (dès 19h15)
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM
	MASTOURA	Chadli	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	ROBERT	Jacques	PS
	SERRANO	Philippe	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusé :	GAETANINO	Marco	MCG
-----------------	-----------	-------	-----

Assistent à la séance :

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2014.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités

4. Délibération n° 2014-05a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 147'830.-** (salaires, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création de postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 200%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (assistance technique de planification et finances, réalisation des aménagements extérieurs, routes, esplanade, parc public, réseaux), et ceci dès le 1^{er} juillet 2014, et d'intégrer ce taux d'activité au budget de fonctionnement dès 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. **Rapport de la commission du quartier des Vergers ad hoc** (M. Hulliger, AGTCM).
5. Résolution n° 2014-02 présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant que les restaurants scolaires offrent le choix d'un repas végétarien.

Nouveaux objets

6. Délibération n° 2014-17 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 245'000.-** destiné à la mise en conformité de l'équipement de scène, son, éclairage et l'amélioration audio-acoustique de la salle Antoine-Verchère.
7. Délibération n° 2014-16 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'849'000.-** destiné à la suite des travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin.
8. Délibération n° 2014-18 relative aux DD 104'258 et DD 104'259 du PLQ 29'662 : cessions des parcelles n^{os} 10446B/10446D/10447C et 10448C au domaine public communal et cessions des parcelles n^{os} 10446C/10447B et 10448B au domaine privé communal.
9. Délibération n° 2014-10a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013. **Rapport de la commission des finances** (Mme Girardet, MCG).
10. Délibération n° 2014-11a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013. **Rapport de la commission des finances** (Mme Girardet, MCG).

11. Délibération n° 2014-12a relative à l'approbation du rapport de gestion 2013 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances** (Mme Girardet, MCG).
12. Délibération n° 2014-07a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 110'000.-** destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 30 kWc sur la toiture de l'école de la Golette. **Rapport de la commission de l'énergie** (M. de Préville, Ve).
13. Délibération n° 2014-08a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 650'000.-** destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 240 kWc sur la toiture de la patinoire couverte. **Rapport de la commission de l'énergie** (M. de Préville, Ve).
14. Délibération n° 2014-09a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 890'000.-** destiné au renouvellement de l'installation d'éclairage public au niveau du périmètre Meyrin-Parc/centre commercial/Forum et dans divers parcs et promenades. **Rapport de la commission de l'énergie** (M. Cornuz, Ve).
15. Délibération n° 2014-13a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 5'800'000.-** destiné à financer la réalisation du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. de Préville, Ve).
16. Rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés. (Mme Girardet, MCG).
17. Rapport des déléguées au Fonds d'art contemporain (Mmes Bocard, DC et Leuenberger, S).
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.
21. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2014-2015.

* * *

Après avoir excusé M. Julien Rapp, absent pour raisons de santé, **M. Hernot** donne lecture de la lettre adressée par M. Gaetanino à l'ensemble du Conseil:

Chers collègues,

Je vous écris cette lettre pour vous faire part des raisons de mes absences à ce Conseil municipal du mardi 20 mai 2014 comme à toutes les séances auxquelles j'ai été convoqué depuis le début février 2014. Depuis cette date, je suis en arrêt de travail et sous certificat médical suite aux pressions et au mobbing que j'ai subis sur mon lieu de travail depuis le début de mon mandat en septembre 2011. Je suis particulièrement affecté par cette situation car je ne pourrai probablement pas assurer une présence aux séances du Conseil avant la reprise de septembre 2014 et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous souhaite à chacun un bel été si je n'ai pas l'occasion de vous croiser à Meyrin d'ici là.

Veillez recevoir, chers collègues du Conseil municipal, mes meilleures salutations.

Marco Gaetanino

D'autre part, **M. Hernot** rappelle que les questions et éventuels amendements doivent être déposés par écrit avant que l'objet concerné soit traité.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2014**

Il n'y a pas de commentaire et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Hernot**, est **approuvé par 24 oui et 5 abstentions.**

* * *

2. **Communications du Bureau**

En premier lieu, **M. Hernot** annonce que les conseillers sont invités à l'inauguration de l'exposition du Club d'activités photo de Meyrin, qui aura lieu à ForuMeyrin le 13 juin à 18h30.

Il fait part ensuite de deux corrections à apporter à l'ordre du jour, à savoir:

- point 13: le montant de la délibération n°2014-08a est de CHF 600'000.-;

- point 17: le rapport du Fonds d'art contemporain a été rédigé par Mmes Boccard (DC) et Leuenberger (PS).

En outre, il relève que le document annexé aux délibérations depuis juin 2013 mentionnant des informations complémentaires sur le crédit voté (groupe ou prestation publique, amortissement, conformité au plan des investissements, etc.) est difficile à analyser. Certaines des délibérations présentées ce soir comportent une autre sorte de tableau détaillant le crédit. Comme il est difficile de mettre en rapport les deux types de données, le Bureau a demandé à l'administration de proposer un nouveau tableau permettant de mieux comprendre les enjeux des montants votés.

Enfin, **M. Hernot** indique que la Musique municipale répète ce soir la prestation qu'elle donnera à l'occasion de la fête des écoles, et que quelques notes pourraient bien arriver aux oreilles des conseillers pendant la séance.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Conseil administratif

Nous vous informons que Mme Boget sera maire de la Commune du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, et que la vice-présidence sera occupée par M. Tschudi.

Règlement d'utilisation des chalets de manifestation

Lors de sa séance du 29 avril 2014, le Conseil administratif a adopté le Règlement d'utilisation des chalets de manifestations. Ce règlement définit l'usage, la mise à disposition, le montage et démontage ainsi que les émoluments liés à leur location.

Avant de procéder à l'adoption du nouveau règlement, il a été demandé à l'administration de procéder à des tests d'implantation sur la place des Cinq-Continents et d'établir les différentes modalités de location.

La déconstruction des agrafes à vélo et des supports publicitaires de la Société générale d'affichage SGA a orienté la décision du Conseil administratif pour cette implantation. Cette dernière n'entrave pas les emplacements occupés régulièrement par les commerçants du marché, libère visuellement les sculptures de la place des Cinq-Continents et permet un dégagement visuel indéniable. Les emplacements ainsi déterminés se trouvent le long du mur nord-est du bâtiment Forum.

Ce règlement, de la compétence du Conseil administratif, va se trouver prochainement en ligne sur le site internet de la Commune.

Accusation de mobbing

A deux reprises déjà, une situation de mobbing touchant un membre du personnel de l'administration a été évoquée au sein du Conseil municipal.

Ce considérant, il convient de préciser ce qui suit :

- Le Conseil administratif n'entend pas s'exprimer sur cette situation dès lors qu'une procédure juridique est en cours.
- De manière générale, toute situation de mobbing annoncée à l'administration meyrinoise fait l'objet d'un suivi minutieux et, si les faits sont avérés, des mesures immédiates sont prises.
- Dans ce contexte, le Conseil administratif aborde de telles situations avec la sérénité et la bienveillance utiles à faire valoir la protection légitime des personnes concernées, tout en gardant présent l'intérêt général de la Commune.
- Le Conseil administratif invite les personnes qui souhaiteraient porter un jugement sur cette situation particulière à la plus grande réserve, ce d'autant plus si ce jugement est formulé sans connaître tous les éléments de fait concernant ce dossier.

Sachant qu'une telle problématique ne trouvera pas sa résolution sur le terrain politique, le Conseil administratif est reconnaissant au Conseil municipal de laisser ainsi les instances compétentes œuvrer dans le respect du droit, des individus et de l'intérêt général.

Séance du 15 avril 2014, question de M. Jimenay

Vente de macarons sur le site de la Fondation des parkings

La Fondation des parkings a assuré une permanence à l'aula de la Mairie de Meyrin le mercredi 14 mai 2014 de 13h30 à 19h00 afin que les habitants puissent déposer une demande de macaron.

Concernant la demande spécifique de M. Jimenay, nous confirmons que la vente des macarons ne peut pas se faire directement sur le site de la Fondation des parkings car il est nécessaire de leur transmettre des documents officiels par courrier postal. En revanche, le site de la Fondation des Parkings indique les démarches à entreprendre pour obtenir un macaron.

Les habitants qui souhaitent acquérir un macaron doivent formuler une demande par voie postale en joignant:

- le formulaire d'inscription;
- une copie de la carte grise mentionnant l'adresse de domiciliation;
- une copie du bail à loyer, ou une copie du permis de séjour/d'établissement ou la première page des impôts;
- si la voiture est un véhicule de fonction, joindre une attestation confirmant l'utilisation de ce dernier à des fins privées et professionnelles.

Séance du 15 avril 2014, questions de M. Girardet

Participation cantonale au financement du quartier des Vergers

Cette question a fait l'objet de nombreuses séances entre le Conseil administratif et les différents conseillers d'Etats successifs. Malheureusement, le Canton ne dispose pas d'un fonds cantonal permettant d'aider les communes impactées par la construction de logements. Le projet de modification de la fiscalité vise principalement à remédier à cette lacune.

Le financement du nouveau quartier est effectué principalement par la taxe d'équipement et la taxe d'écoulement. Un montant supérieur de participation des propriétaires privés à la taxe d'équipement a été demandé par la Commune. Par ailleurs, la taxe d'écoulement couvre désormais l'ensemble des charges d'assainissement.

Concernant la participation de l'Etat aux bâtiments, celle-ci est conditionnée à la capacité financière de la Commune. En principe la commune de Meyrin échappe à ce subventionnement en raison de sa capacité financière. Toutefois des séances devront se tenir prochainement pour exiger cette participation financière.

Inscriptions aux camps d'été de la Maison Vaudagne

La priorité de la Maison Vaudagne lorsqu'elle prend les inscriptions des enfants au centre aéré de l'été est donnée aux habitants de la commune. Puis, si toutes les places ne sont pas prises, la Maison Vaudagne accepte les inscriptions d'enfants de personnes travaillant sur le territoire de la commune. A noter que le jour d'ouverture des inscriptions, le taux de remplissage est de 75%.

Séance du 15 avril 2014, questions de Mme Hayes

Mention eau non potable sur une fontaine du préau de l'école enfantine de la Golette

Considérée comme potable durant plusieurs décennies, l'eau issue de cette fontaine ne l'est plus. En effet, l'eau ayant stagné plus de 24 heures dans les conduites ne peut pas être bue sans risque pour la santé. Par conséquent, il est nécessaire de disposer d'un équipement de purge automatique toutes les 24 heures pour être autorisé à indiquer que l'eau est potable, ce qui n'est pas le cas actuellement. La situation sera analysée pour déterminer l'opportunité d'effectuer les travaux de mise en conformité ou de désaffecter cette fontaine. Cette dernière a été mise hors service dans l'attente des résultats des investigations techniques, juridiques et financières.

Objets encombrants qui jonchent les abords des rues

La levée des objets encombrants est assurée par le service de l'environnement tous les jours ouvrables de l'année, ce qui représente une quantité quotidienne moyenne de 3 tonnes. Durant les week-ends et jours fériés, les objets ménagers volumineux déposés d'une manière illicite sur cinq emplacements souvent souillés sont ramassés systématiquement. Il semble difficile d'augmenter les ressources en termes de qualité de service. En revanche, les mesures de surveillance et de répression seront renforcées à l'encontre des personnes qui transgressent les règles définies et rappelées chaque année au verso du *tous ménages* relatif à l'action Meyrin propre.

Séance du 15 avril 2014, questions de Mme Schweizer

Enlèvement de conteneurs à déchets à l'avenue de Vaudagne

La suppression des conteneurs à déchets dans l'impasse de Vaudagne fait suite à l'ouverture d'un nouvel écopoint dans ce périmètre. Toutefois, si des personnes à mobilité réduite ne peuvent pas faire appel à leur famille, leurs voisins ou leurs amis pour les aider à déposer sélectivement leurs déchets sur le nouveau site, le service de l'environnement offre sur demande un service personnalisé.

Sécurité des enfants aux abords des bennes semi-enterrées

Ces équipements de collecte sélective des déchets sont homologués par les services compétents en matière de sécurité du public. A ce jour, aucun incident n'a été constaté et les risques de chute dans les bennes semblent limités, compte tenu de la hauteur des bennes qui émergent du sol. Outre l'entretien usuel de ces équipements, il n'est pas prévu de prendre d'autres mesures spécifiques.

Horaire de la levée sélective des déchets

La levée des déchets à Meyrin commence à 5h30, ce qui est le cas dans la plupart des communes européennes, voire plus tôt. D'autre part, un audit des activités de voirie axé sur la sécurité a mis en évidence le bien-fondé des interventions de levée des déchets en dehors des heures de forte fréquentation des rues meyrinoises par les habitants, dans le cadre de leurs déplacements à pied, à vélo ou au moyen de véhicules motorisés.

Selon l'annexe III de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les horaires adoptés sont conformes aux prescriptions légales pour des activités de voirie. Par ailleurs, les tournées de levée des déchets sont réorganisées régulièrement en fonction des nouvelles réalisations d'écopoints, en prenant en compte d'une manière prépondérante les différentes nuisances et contraintes.

Séance du 15 avril 2014, questions de M. Hulliger

Origine du sifflement sourd de la zone industrielle

Après avoir mené une enquête, il apparaît que ce sifflement provient d'une installation, qui ne fonctionne pas 24 h/24h, d'une entreprise de la ZIMEYSA. Cette installation a pour objectif d'éviter les désagréments olfactifs.

L'entreprise va essayer de voir s'il est possible de réduire le sifflement produit par cette installation sans garantir le résultat.

Location de la Maison Vaudagne pour des soirées disco

Les soirées disco, très appréciées des adolescents, sont assurées par deux animateurs et une petite équipe. Ils assurent l'accueil et veillent à la sécurité des personnes et des lieux ces soirs-là.

* * *

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités

4. **Délibération n° 2014-05a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 147'830.- (salaires, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création de postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 200%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (assistance technique de planification et finances, réalisation des aménagements extérieurs, routes, esplanade, parc public, réseaux), et ceci dès le 1^{er} juillet 2014, et d'intégrer ce taux d'activité au budget de fonctionnement dès 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Rapport de la commission du quartier des Vergers ad hoc (M. Hulliger, AGTCM)**

Rapport de la commission du quartier des Vergers ad hoc & des finances conjointe tenue le 26 mars 2014 sous la présidence de MM. Cornuz et Hamann et en présence de MM. Tschudi, Maag et Morand, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et de M. Solai, secrétaire général:

"M. Solai présente la délibération. Il s'agit de créer trois postes à durée déterminée, des CDD, afin de soulager l'investissement de M. Maag, chef du projet Vergers, qui n'a pas le don d'ubiquité et qui ne compte plus les heures consacrées à l'avancement du projet. Il ne s'agit pas d'une délibération d'investissement mais de fonctionnement qui viendra en dépassement du budget 2014. Ces postes devront par la suite être inclus dans les budgets de fonctionnement 2015 et 2016. Les CHF 233'975.- proposés ne concernent donc que les salaires du deuxième semestre 2014.

Actuellement, M. Maag, chef du projet Vergers, est épaulé par une assistante administrative en CDD 100 % jusqu'à fin 2016 et d'un assistant technique en CDD 100 % jusqu'au mois de mai de cette année.

Deux des trois nouveaux postes s'inséreront dans l'équipe du projet des Vergers, l'un pour pérenniser le poste d'assistant technique déjà existant, l'autre pour gérer la réalisation des aménagements extérieurs, soit un nouveau CDD 100 % jusqu'à fin 2016. Le troisième est prévu pour assurer la participation de la Commune dans la COPRO, cellule de coordination avec les autres propriétaires. M. Maag poursuit en nous présentant une série de slides expliquant l'organigramme des Vergers. Aujourd'hui, M. Maag est épaulé par une assistante administrative sous CDD jusqu'en 2016 ainsi que d'un assistant technique sous CDD jusqu'en mai de cette année. Idéalement, il faudrait prolonger le contrat de ce dernier et créer un poste supplémentaire pour gérer le programme des aménagements extérieurs.

M. Solai précise que le poste d'assistant technique est aujourd'hui financé par la ligne budgétaire liée aux mesures d'insertion via l'antenne objectif emploi limitant un engagement à une année. La délibération, si elle est acceptée, permettrait à cette personne de consolider sa formation et de capitaliser des compétences.

Revenons au troisième poste demandé pour la COPRO. L'administration propose de mettre cet engagement en veilleuse. Cette COPRO devait se constituer en société anonyme mais les discussions en cours semblent prendre une nouvelle orientation avec une autre organisation. L'administration propose de retirer ce troisième poste de la délibération mais se réserve le droit de revenir avec une nouvelle délibération lorsque le mode de fonctionnement de la COPRO sera finalisé.

Fin de la présentation.

Certains commissaires ont eu de la peine à suivre la présentation. Ils auraient voulu avoir en détail le coût de chaque poste. M. Solai annonce les chiffres suivants : CHF 123'000.- pour l'assistant technique, CHF 170'000.- pour le chef de projet des aménagement extérieurs, idem pour le représentant à la COPRO.

D'autres commissaires se demandent qui est le capitaine du bateau. On parle de plusieurs chefs de projets. Il est vrai qu'un article de presse a semé un début de confusion en nommant M. Weil comme chef de projet. M. Solai rappelle qu'il n'y a qu'un seul chef de l'ensemble du projet Vergers en la personne de M. Maag et que M. Weil, du bureau Urbaplan, est mandaté par la Commune comme assistant au chef de projet. M. Maag a été en quelque sorte détaché du service de l'urbanisme et remplacé par un collaborateur qui quittera le service une fois M. Maag revenu au bercail.

Les chefs de projets de qualité sont rares. Serait-il possible de sous-traiter ce poste ? M. Morand répond que la sous-traitance est une solution de secours mais qu'elle coûterait plus cher qu'une embauche.

Que se passerait-il si ces postes étaient refusés ? M. Morand répond que l'équilibre est fragile et que le service ne pourra pas assurer ce train d'enfer très longtemps.

Combien ça va nous coûter réellement tout ça ? CHF 150'000.- pour cette année et CHF 300'000.- pour chacune des deux prochaines années soit un total de CHF 750'000.- répartis sur les budgets de fonctionnement 2014, 2015 et 2016.

Ces deux postes seront-ils cofinancés par les autres partenaires ? La réponse est non.

Suite à la proposition de l'administration de supprimer le poste dévolu à la COPRO de la présente délibération, les présidents proposent aux commissaires un nouveau montant à valider, soit CHF 147'830.-

Commission des finances: 10 oui et 4 abstentions.

Commission des Vergers ad hoc: 11 oui et 3 abstentions."

M. Iswala fait part de l'avis du parti socialiste:

"Dans l'exposé des motifs suivi de la présentation lors de la commission, le besoin exprimé par notre administration communale est devenu aigu, préoccupant, puisque la charge est aujourd'hui très lourde en terme de coordination. Avec les ressources actuellement à sa disposition, il s'agit de M. Maag, le service n'est plus en mesure de suivre, ni d'assumer pleinement sa mission, son cahier des charges, pour les tâches de la cellule Vergers très faiblement dotée en personnel.

Enfin, je rappelle aussi que cette situation n'est qu'une conséquence de notre propre décision d'avoir pris en main le pilotage du quartier des Vergers en vue de la bonne maîtrise de la qualité d'un écoquartier exemplaire. C'est pourquoi le parti socialiste acceptera cette délibération."

M. Cornuz donne lecture de la position de son groupe:

"Les Verts et d'autres groupes l'ont relevé en commission, nous avons l'impression qu'à plus d'un titre, notre administration a pu agir dans le dossier des Vergers avec diligence et efficacité jusqu'ici, donnant même l'impression parfois de faire des miracles.

Comme cela se dit parfois dans certaines administrations: " Le possible est déjà fait, l'impossible nous sommes en train de le faire, mais pour les miracles merci de prévoir un délai...". Face à ce défi aussi important et novateur que la réalisation de cet écoquartier exemplaire, et notre devoir de concrétiser ce projet pour répondre à la demande grandissante de logements de qualité de la part des Meyrinois, nous devons nous donner les moyens de constituer une équipe prête à affronter tous les obstacles.

Ces obstacles ne sont d'ailleurs pas uniquement ceux des délais administratifs, des contraintes liées au terrain ou aux matériaux de constructions. Nous avons la chance que les personnes-clé au sein de l'équipe de pilotage du projet jouissent d'une parfaite santé, sans quoi le projet pourrait être ralenti par un misérable virus venu du froid.

Afin d'éviter une surcharge de travail et une fatigue accumulée pour les personnes déjà en place, les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront cette délibérations en l'état."

En premier lieu, **M. Hulliger** annonce que le groupe AGTCM approuvera cette délibération.

Il relève qu'actuellement, trois postes sont consacrés au projet des Vergers, sous la supervision de M. Maag dont la charge de travail doit être allégée. Celui-ci est épaulé par une assistante administrative à 100% jusqu'à fin 2016 et une deuxième personne en CDD à 100% jusqu'à fin mai 2014 pour laquelle **M. Hulliger** approuve la prolongation du contrat jusqu'à fin 2016.

Il rappelle que tous ont accepté un projet d'aménagements extérieurs et considère qu'il est nécessaire d'engager une personne pouvant gérer ce dossier. Il regrette toutefois que ces postes, qui bénéficieront aux autres propriétaires, soient entièrement à la charge de la Commune.

M. Serrano donne connaissance de la position de son parti:

"Un sujet d'actualité permanent dans ce Conseil, c'est bien le dossier des Vergers. Le PLR se réjouit que l'équipe puisse enfin être renforcée et complètement dédiée à ce projet avant que l'on perde M. Maag. Cela fait plusieurs fois que nous observons la situation d'un œil inquiet quant aux ressources allouées à ce projet. C'est donc sans aucune surprise que nous devons débattre ce soir de cette augmentation de quotité de postes pour la conduite dudit projet. Malgré toutes les compétences déjà disponibles au sein de notre administration, il n'est pas possible de suivre et diriger un projet d'une telle envergure avec une équipe aussi réduite sans courir le risque de ratages ou d'erreurs manifestes.

Il faut rappeler que notre commune s'est engagée à construire les Vergers mais aussi à conduire d'autres projets communaux en parallèle. Dès lors, nous apprécions cette situation comme périlleuse et il faut impérativement nous doter des outils nécessaires, à l'instar d'un bon charpentier qui s'équipe des bons outils pour réaliser un travail de qualité et estimé par ses commanditaires. Néanmoins, nous aurions grandement souhaité pouvoir discuter de tout cela lors du budget 2014 de telle manière à intégrer ces postes dans un cadre plus réglementaire.

Pour terminer le PLR ne voit pas la nécessité, maintenant, de délibérer sur les 200% et souhaite déposer un amendement."

M. Serrano propose donc de délibérer ce soir sur un 100% pour un poste d'assistant technique de planification et finances, car ces aspects lui semblent importants. Par contre, le PLR préfère repousser à cet automne le vote du poste à 100% relatif à la conduite des travaux étant donné que ceux-ci n'ont pas encore commencé.

M. Jimenay donne lecture de l'avis du PDC:

"L'âme de cette délibération ressemble par certains côtés à une des fables de ce bon Monsieur de la Fontaine et que nombre d'entre nous connaissent. La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf, rassurez-vous je ne vais pas la réciter ce soir... à moins que vous insistiez.

Car enfin, c'est quand même un peu de cela qu'il s'agit, d'abord il y a un quartier pardon un ECO-quartier qui demande une attention particulière. Or, qui dit attention particulière dit avoir l'œil, mais pour mieux avoir l'œil, il faut avoir la mainmise sur la conduite, donc il faut piloter et nous, conseillers municipaux, nous confions donc les clefs de ce super projet aux services idoines de notre administration.

Mais une fois l'émerveillement passé et la fougue générée par l'ambitieux projet, l'enclume des réalités nous tombe sur la tête car nos fonctionnaires doivent travailler d'arrache-pied et, de nous apercevoir qu'en souhaitant garder la main, ils ont peut-être un peu trop présumé de leurs forces.

Le projet allant de l'avant, il n'est pas question de passer la main du pilotage aujourd'hui, alors force est de constater que si nous voulons que l'administration continue à piloter, arriver à destination en sécurité et dans les temps, il nous va nous falloir mettre la main au portefeuille communal pour satisfaire à la demande qui nous est faite, soit celle d'engager encore un co-pilote et même d'un mécanicien à bord.

Seulement voilà, la quadrature du cercle nous rappelle à l'ordre, notre commune a beaucoup investi, voire dépensé, des études par-ci, des avocats par-là, des consultants en veux-tu, en voilà et avec ça la bourse communale crie famine.

Raison pour laquelle, nous ne prendrons pas le risque d'un crash et pallierons à l'urgence, nous voterons le crédit pour le copilote immédiatement, mais nous souhaitons patienter pour le mécanicien.

Ainsi le PDC votera la délibération avec l'amendement proposé, soit un poste à 100% ."

M. Girardet considère que le Conseil administratif a commis une erreur fondamentale et technique en présentant une délibération demandant 300% de postes qu'il a modifié avant même sa présentation en commission, ceci alors qu'il avait évoqué l'urgence de créer ces trois postes lors de leur présentation au Municipal.

Il relève que le seul acte vraiment politique de l'organe législatif consiste à gérer le budget communal, dont l'un des aspects essentiels porte sur les nouveaux postes de travail. Or, le Conseil administratif n'a pas du tout anticipé les problématiques dont il est question ce soir et les besoins de postes.

Aussi, le MCG soutiendra-t-il la création d'un poste d'assistant technique pour cause d'urgence mais considère que le deuxième poste pourra être inscrit au budget 2015 alors que les conseillers auront tous les éléments en main pour prendre une décision.

En conclusion, **M. Girardet** annonce que le MCG soutiendra l'amendement proposé par le PLR.

Etant impliqué à plusieurs titres dans ce dossier, **M. Hamann** annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

(Arrivée de Mme Boccard)

M. Tschudi rappelle que le Conseil municipal a voulu prendre la main lors de l'élaboration du PLQ afin d'avoir un écoquartier exemplaire et de qualité qui puisse fournir des logements, principalement aux habitants de la Commune. Il y est d'autant plus favorable que de nombreux Meyrinois recherchent un appartement. Il relève que c'est grâce à la Commune que ce quartier avance, contrairement à celui des Cherpines dont il est pourtant question depuis plus longtemps, parce que ce dossier est compliqué et qu'il manque de pilotage clair.

Ce choix a certes un coût, reconnaît **M. Tschudi** qui ajoute qu'il est difficile pour Meyrin d'obtenir des soutiens financiers extérieurs en raison de sa richesse et de son excellente situation budgétaire.

Quant à l'amendement, il pense que certains n'ont peut-être pas bien compris en quoi consistent les aménagements extérieurs. A ce sujet, il explique que l'on travaille actuellement sur les réseaux, que les projets en autorisation de construire sont affinés et que plusieurs raccordements sont à envisager. C'est donc maintenant qu'il est besoin d'une personne pour piloter ces travaux, en rappelant que l'appel à candidatures ne pourra être lancé qu'après le délai référendaire.

En ce qui concerne le nombre de postes demandés par le Conseil administratif, **M. Tschudi** fait remarquer que, d'une part, la Commune n'a pas une grande expérience de la construction d'un quartier et qu'il est difficile de déterminer dès le début le personnel nécessaire. D'autre part, il rappelle que, même si la Commune pilote la construction de ce quartier, elle n'a pas tous les pouvoirs puisqu'elle ne dispose que de la moitié des droits à bâtir. En conséquence, l'administration doit travailler avec les autres propriétaires et les impliquer, de même que l'Etat, ceci afin que Meyrin ne paie pas pour les autres. La coordination de projet (COPRO) ayant évolué, le Conseil a préféré retirer provisoirement le poste de coordinateur du projet.

En conclusion, afin que ses services puissent aller de l'avant, **M. Tschudi** invite le Conseil à refuser l'amendement en vue de mettre en route le processus d'engagement de la personne responsable des aménagements publics (aménagements extérieurs, routes, esplanade, parc public, réseaux), ce qui prendra du temps.

Pour **M. de Préville**, ce débat est typique de ceux qui aiment pavaner mais pas réaliser. Il fait remarquer que l'équipe du service de l'urbanisme et des travaux publics travaille sur de nombreux projets et doit en outre s'occuper d'un dossier aussi énorme que celui des Vergers. Il indique avoir déjà demandé que ce service soit étoffé mais qu'il a été préféré attendre, ce qui n'est plus possible actuellement.

M. de Préville relève que les employés supplémentaires ne pourront être engagés avant septembre et que le fait de retarder les travaux repoussera également les rentrées fiscales. A ce sujet, il rappelle que la Commune a construit de nombreux équipements onéreux qui n'ont pas amené des rentrées fiscales supplémentaires. Aussi estime-t-il que l'on doit maintenant accepter des investissements afin de ne pas retarder des travaux qui généreront des revenus. Il s'étonne que, d'une part, certains reprochent au service de l'urbanisme sa prudence en matière d'engagement de personnel et, d'autre part, refusent de soutenir un projet clé pour le développement de la Commune.

En résumé, **M. de Préville** trouve regrettable de tergiverser pour un poste représentant quatre mois de salaire en 2014 alors que l'équipe de l'urbanisme se démène pour mener à bien le projet des Vergers.

M. Robert est du même avis. Il constate en effet que le Conseil administratif gère l'effectif au plus près et a réduit sa demande de départ afin de baisser les coûts, ce qui lui semble une bonne gestion empreinte d'honnêteté. Il est donc scandalisé que l'on en profite pour demander d'enlever un autre poste, attitude qu'il juge d'autant plus légère au vu de l'ampleur et de la complexité du chantier.

Comme il l'a déjà mentionné, le pilotage du chantier aurait coûté beaucoup plus cher à la Commune s'il avait été confié à des privés. Pour **M. Robert**, c'est une mauvaise politique de vouloir limiter la création de postes par principe, quels que soit les nécessités du terrain et les travaux à entreprendre.

En conclusion, il souhaite que ce dossier continue à être suivi de manière compétente et, dans ce but, considère qu'il faut arrêter d'ergoter et approuver la délibération telle que présentée.

M. Hulliger se rallie à ses deux préopinants. Il estime en effet que les économies proposées n'ont pas lieu d'être et fait remarquer qu'en repoussant la décision à septembre, l'administration va se retrouver devant de gros problèmes, compte tenu du délai référendaire et du fait que la personne adéquate ne sera pas facile à trouver. Il trouve donc important d'accorder ce soir ces postes à l'exécutif en rappelant que seuls les salaires effectivement versés jusqu'à la fin de l'année seront comptabilisés en 2014, lesquels ne correspondront pas obligatoirement au montant voté ce soir.

M. Hulliger rappelle encore que tous souhaitent que la construction de cet écoquartier avance et il ne comprend donc pas les réticences évoquées qui vont créer plus de problèmes que d'économies valables. Lui-même est persuadé que les dépenses effectives seront justifiées et pense qu'il ne faut pas attendre que les aménagements extérieurs démarrent pour engager un chef de projet alors que celui-ci devra collaborer avec les mandataires ayant gagné le concours.

Quant au fait qu'il ne soit demandé plus que deux postes, il rappelle que la COPRO est un domaine différent et que le gel du poste a été clairement expliqué en commission.

En résumé, **M. Hulliger** juge important d'engager suffisamment tôt une personne pour gérer le dossier des aménagements extérieurs. Il craint que l'on prenne du retard si l'on repousse son engagement, ce qui pourrait pénaliser le développement des constructions, tant pour les coopératives que pour les propriétaires privés qui pourraient ne pas être très satisfaits.

En conclusion, l'amendement sera refusé par son groupe.

M. Girardet a pris note que le Conseil administratif avait de nombreux contacts avec le Conseil d'Etat mais il aimerait savoir ce qui se passe concrètement. A ce sujet, il relève que M. Hodggers a récemment déclaré que l'Etat allait tout faire pour faciliter les constructions dans les communes, et il ajoute que ce dernier lui a même précisé qu'il y aurait des changements dans le cadre du quartier des Vergers. **M. Girardet** aimerait donc que l'Etat tienne ses promesses et mette des moyens à disposition du service de l'urbanisme, comme il le fait pour les communaux d'Ambilly et le quartier des Cherpines.

Aussi considère-t-il que, si l'amendement est voté, le Conseil administratif pourra demander à M. Hodggers quelle est l'aide que l'Etat peut fournir à la Commune. C'est pourquoi le MCG soutiendra l'amendement présenté par M. Serrano.

M. Iswala a l'impression que certains aiment l'improvisation. Il fait remarquer que tout prend du temps à l'Etat et que M. Hodggers n'est pas seul à décider. Il estime que les municipaux se contredisent dans la mesure où ils étaient fiers de s'engager dans la création du premier écoquartier exemplaire, sur lequel d'autres communes vont se baser. Or, un tel chantier est difficile et réserve des surprises.

Il rappelle que le Municipal voulait avoir le pilotage de ce chantier pour en garder la maîtrise et assurer une bonne qualité. Il n'est donc pas logique de mettre des bâtons dans les roues de l'administration alors qu'il s'agit d'être unis pour arriver au résultat escompté. **M. Iswala** ajoute encore que le nouveau quartier devra être habité en 2016 puisque les dossiers de l'école et de l'EVE ont bien avancé.

En conclusion, il comprend d'autant moins l'attitude de certains que, en commission, les deux postes ont été unanimement acceptés.

Pour **M. Tschudi**, il ne faut pas se faire d'illusion sur la participation de l'Etat même si ce dossier avance. Il explique qu'auparavant, donc également pour le quartier des Vergers, l'Etat suivait les projets jusqu'à l'entrée en vigueur des PLQ mais ne s'occupait ensuite de rien, ce qui est le cas des communaux d'Ambilly et du quartier des Cherpines. Il indique avoir évoqué cet aspect auprès des conseillers d'Etat concernés pendant longtemps, en ajoutant que M. Longchamp a finalement reconnu l'existence d'un problème. **M. Tschudi** estime en effet que, dans la phase qui suit l'adoption du PLQ, l'Etat doit s'impliquer et notamment faire des arbitrages lorsque ses différents services donnent des messages contradictoires sur différents préavis ou demandes d'autorisation de construire. Il doit y avoir une instance qui tranche et c'est ce que vient d'obtenir la Commune pour les Vergers, laquelle n'a donc plus besoin de réunir les différents services de l'Etat pour résoudre un problème de divergences de vues.

Toutefois, pour ce qui relève d'un soutien financier, **M. Tschudi** mentionne qu'il n'a rien obtenu, si ce n'est l'exemption de la taxe sur la plus-value foncière dont le produit est notamment consacré au soutien des quartiers en construction. Théoriquement, la Commune pourrait donc en bénéficier mais des discussions, auxquelles participe l'ACG, sont actuellement en cours pour déterminer le mode de restitution de cette taxe et il est fort probable que la somme disponible sera dérisoire par rapport à l'ampleur du projet.

Pour terminer, **M. Tschudi** indique que M. Hodgers ne lui a fait aucune promesse qu'il ne puisse tenir et rappelle que l'argent dont dispose le Conseil d'Etat est attribué par le Grand Conseil. Aussi, si l'on veut que la réalisation du quartier des Vergers avance, c'est à la Commune de continuer à en assurer le pilotage. Il va de soi que les propriétaires privés devront payer leur part et c'est d'ailleurs pourquoi la COPRO a été mise en place.

M. Hernot demande au PLR de préciser son amendement.

M. Serrano propose que l'alinéa 1 du "décide" stipule:

"de créer un poste à 100% pour une assistance technique de planification et finances, poste à durée déterminée (CDD) au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie dès le 1^{er} juillet 2014 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2016".

Quant au montant, il doit être diminué ou divisé par deux, mais il est fait remarquer que les deux postes ne sont pas devisés au même coût.

Mme Boget est gênée par le flou qui règne dans cette assemblée où, afin de diminuer les coûts, on freine comme si l'on se braquait d'un seul coup devant l'obstacle alors qu'elle craint que l'on parte plutôt dans un mur. Elle s'étonne de cette attitude au moment où il faut entreprendre un effort qui devra de toutes façons être fait, en rappelant que ce projet a fait l'objet d'un consensus et suscite l'enthousiasme depuis 10 ans.

Mme Boget fait encore remarquer que l'engagement d'un employé, en particulier s'il s'agit d'une personne qualifiée, prend beaucoup de temps, et que le montant qui sera dépensé dans le cadre du budget 2014 sera donc peu élevé.

Enfin, elle s'inquiète de l'image que le Municipal donne aux habitants de la Commune qui sont en attente de la réalisation de ce quartier, attitude qu'elle juge d'autant moins sérieuse que, dans le cadre d'un chantier, chaque jour perdu représente une perte financière.

M. Robert s'étonne que l'on soit en train de rédiger un amendement de manière collective, ceci d'autant plus que le règlement impose de les remettre par écrit au président avant le débat.

M. Hernot explique avoir demandé une précision car le texte dont il dispose mentionne:

"Délibération n°2014-05a, nouvelle teneur: créer un poste à 100% pour une assistance technique de planification et finances.

M. Girardet demande une suspension de séance.

La séance est suspendue de 19h35 à 19h40.

M. Hernot met aux voix le texte déposé avant la discussion, qui demande de modifier le point 1 du décide comme suit:

de créer un poste à 100% pour une assistance technique de planification et finances...

M. Girardet demande si le montant inscrit au point 2 du décide sera modifié en expliquant qu'il a été demandé, lors de la suspension de séance, qu'il soit divisé en deux si l'amendement était accepté.

M. Hernot répond qu'il va mettre au vote l'amendement tel que déposé, sans toucher au montant inscrit, en précisant que celui-ci ne sera pas totalement dépensé.

M. Girardet n'est pas d'accord et fait remarquer que le titre devra de toute façon être changé puisqu'il est question de 200% de postes. Aussi ne comprend-t-il pas que le budget ne soit pas modifié en conséquence.

M. Hernot rappelle qu'il applique le règlement du Conseil municipal (art. 56) et explique que, si le décide de la délibération est modifié, cela implique automatiquement une modification du titre. Quant au budget inscrit, il restera une somme non dépensée.

Il met donc au vote l'**amendement** présenté par M. Serrano qui consiste à modifier le point 1 du décide comme suit:

"de créer un poste à 100% pour une assistance technique de planification et finances, poste à durée déterminée (CDD) au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie dès le 1^{er} juillet 2014 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2016".

Cet **amendement** est **accepté par 16 oui, 13 non et 1 abstention.**

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n° 2014-05a amendée**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 147'830.- (salaires, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création d'un poste à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (assistance technique de planification et finances), et ceci dès le 1^{er} juillet 2014, et d'intégrer ce taux d'activité au budget de fonctionnement dès 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Vu le plan directeur de quartier n° 29'500-526, la modification de limite de zone n° 29'483-526, le plan localisé de quartier n°29'674-526;

Vu l'ensemble des nombreuses délibérations, résolutions relatives à la réalisation de ce quartier exemplaire;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le rythme donné par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu le dépôt au printemps 2012 des premières autorisations de construire et l'obligation légale de la Commune de devoir assumer la construction des équipements du futur quartier;

Vu la délivrance de plusieurs autorisations de construire (pistes de chantiers, parking, immeubles de logements, ...);

Vu le démarrage effectif du chantier depuis le 23 septembre 2013 par la construction des pistes et réseaux et le démarrage imminent du parking Vergers-Arbères et des premiers bâtiments;

Vu la surcharge de travail que ce nouveau quartier implique pour le chef de projet "Vergers", les responsables de services et collaborateurs/trices de l'ensemble des services communaux et en particulier de l'UTE;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission du quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2014,

DECIDE

PAR 22 OUI, 3 NON ET 5 ABSTENTIONS

1. de créer un poste à 100% pour une assistance technique de planification et finances, poste à durée déterminée (CDD) au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie dès le 1^{er} juillet 2014 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2016,
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 147'830.-** destiné à couvrir le salaire, les charges sociales, le matériel de bureau et informatique, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2014 sous la rubrique 05.200.301.11,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2014 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(M. Hamann n'a pas pris part au vote)

* * *

5. Résolution n° 2014-02 présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant que les restaurants scolaires offrent le choix d'un repas végétarien

Pour **Mme Tschudi Spiropulo**, être carnivore n'est plus la norme et le végétarisme un choix individuel. Les restaurants scolaires ne respectent actuellement pas cette liberté de choix et elle aimerait donc que ceux-ci soient aussi laïcs que l'école.

Elle ajoute que les végétariens sont de plus en plus nombreux et que l'Organisation mondiale de la santé a indiqué que la consommation excessive de viande était nocive. Il ne s'agit donc pas d'une invention des Verts.

L'exposé des motifs étant clair, elle propose donc de renvoyer cette résolution en commission ou de la voter immédiatement.

Mme Duay-Duran fait part de la position du PDC:

"Nous apprécions la démarche de Mme Tschudi et son souci pour les enfants. Toutefois nous ne désirons pas entrer en matière pour le choix d'un repas végétarien dans les restaurants scolaires. Nous craignons que cette démarche puisse amener d'autres demandes et, éventuellement même, créer un précédent.

On a discuté avec quelques parents dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires et on nous a affirmé que les menus y étaient équilibrés, offrant toujours des légumes et salades, donc à choix, et aussi un plat farineux, ce qui convient donc aux végétariens.

Notre groupe refusera l'entrée en matière."

Mme Boget note qu'il est rare que le Municipal débattre des repas des cuisines scolaires, sujet complexe en raison des nombreuses attentes et de la fragilité de certains enfants. Aussi est-elle favorable à l'entrée en matière sur cette résolution afin que le service du développement social et emploi puisse expliquer aux commissaires la complexité de la situation et la manière dont le prestataire de la Commune répond à la variété des demandes. Le Municipal sera alors en mesure de réagir s'il estime le choix des repas insuffisant.

Quant à elle, indépendamment de toute doctrine, elle est favorable à l'introduction de menus végétariens.

Pour **Mme Mac-Kay**, de nombreux parents préfèrent éviter de manger de la viande en raison des hormones et antibiotiques qu'elle peut contenir. Elle explique qu'un repas équilibré est composé de trois éléments: des féculents, des légumes et des protéines végétales ou animales. Par conséquent, un repas ne peut être équilibré que si les protéines animales sont remplacées par des protéines végétales, ce qui est indispensable si l'on veut que les enfants grandissent de manière équilibrée.

Mme Hayes indique que l'UDC ayant été interpellée par cette résolution, elle a mené des recherches. Celles-ci ont montré qu'il n'était pas opportun de donner des repas végétariens aux tout-petits dans le cadre des restaurants scolaires car ça pourrait occasionner des carences graves.

En conséquence, son groupe refusera l'entrée en matière.

Bien que carnivore, **M. Hulliger** conçoit tout à fait que d'autres personnes aient une conception différente en matière d'alimentation.

En réponse à Mme Hayes, il estime qu'un enfant dont la famille est végétarienne ne mangera de toutes façons pas de viande et risque donc d'avoir des carences alimentaires si les protéines animales ne sont pas remplacées de manière adéquate.

Par ailleurs, **M. Hulliger** ne comprend pas le refus d'entrée en matière puisqu'il ne sera ainsi pas possible de s'informer et de se faire une opinion. Lui-même n'est pas forcément favorable aux menus végétariens mais il aimerait en discuter avant de se prononcer.

En résumé, il accepte l'entrée en matière et fait remarquer que ceux qui sont opposés à cette résolution pourront toujours la refuser lors de son retour en plénière.

En réponse à Mme Hayes, **M. Amato** explique que supprimer la viande n'entraîne des carences que si elle n'est pas remplacée par d'autres types de protéines. Or, c'est précisément ce que mentionne la résolution qui demande de proposer des menus végétariens.

De plus, au vu de la solide constitution d'un ami végétarien, il ne pense pas que ce régime crée des carences et que ce soit donc un problème pour les petits enfants.

M. Tillmann, dont l'un des deux enfants est végétarien, considère que, tant d'un point de vue religieux qu'alimentaire, les parents n'ont pas à imposer leur point de vue à leurs enfants et doivent leur laisser le choix.

Pour **Mme Tschudi-Spiropulo**, on est en train de faire un psychodrame familial alors qu'il s'agit juste de donner le choix aux enfants d'avoir ou pas de la viande, que plusieurs enfants refusent d'ailleurs de manger parce qu'ils ne l'aiment pas. Quant aux carences, elle mentionne que les milieux médicaux sont partagés à ce sujet.

Elle ne comprend pas le refus d'entrée en matière et considère qu'il ne faut pas faire des exclus mais simplement laisser le choix aux utilisateurs des cuisines scolaires.

Ce débat rappelle à **M. Mastoura** ce qui a été dit le lendemain des élections municipales en France. Dans les communes gagnées par le Front national, les représentants de ce parti ont annoncé qu'ils n'allaient dorénavant proposer que du porc dans les cantines scolaires. C'est le message qu'il reçoit de la part des conseillers élus en face de lui.

M. Serrano indique que, selon le PLR, cette thématique ne devrait pas être discutée au sein de cette assemblée car c'est du ressort de l'exécutif, des enfants et des parents concernés.

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** met au vote l'entrée en matière qui est **acceptée par 16 oui, 13 non et 2 abstentions.**

M. Hernot met ensuite aux voix le renvoi de la **résolution n° 2014-02** à la **commission d'école et jeunesse.**

Cette proposition est **approuvée par 20 oui, 9 non et 2 abstentions.**

* * *

Nouveaux objets

6. **Délibération n° 2014-17 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 245'000.- destiné à la mise en conformité de l'équipement de scène, son, éclairage et l'amélioration audio-acoustique de la salle Antoine-Verchère**

M. Devaud explique que cette délibération fait suite à la transformation de la salle Antoine-Verchère en 2007. Il avait alors été décidé de suspendre la démarche de remplacement des équipements techniques en attendant de déterminer l'avenir de la salle. Or, depuis qu'elle a été rénovée, cette salle rencontre un succès grandissant, tant au niveau des activités culturelles que des demandes de nombreuses associations.

Il est donc proposé de transformer les équipements techniques qui sont désuets, certains datant de plus de 50 ans et étant même actuellement interdits. L'éclairage de la scène est également très vieux et de nouveaux supports de projecteur devront être installés. Un nouveau rideau ignifuge devra être mis en place ainsi que des tentures pour réduire les échos gênants. Enfin la sonorisation datant des années 40 doit être changée et l'installation électrique mise en conformité.

En conclusion, **M. Devaud** invite l'assemblée à renvoyer cette délibération à la commission de gérance et entretien des bâtiments.

M. Hernot indique que c'est également la proposition du Bureau et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, **M. Hernot** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2014-17** à la **commission de gérance et entretien des bâtiments.**

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

* * *

7. Délibération n° 2014-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'849'000.- destiné à la suite des travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin

Mme Boget rappelle que le Conseil a été sensibilisé en 2012 à certains problèmes qui péjorent l'utilisation de la salle de spectacles, et qu'il avait demandé de diviser en deux le budget demandé suite à l'étude d'Artsceno. La première partie des travaux ayant été réalisée durant l'été 2013, il est maintenant demandé de réaliser la deuxième partie qui est prévue dans le plan d'investissement 2015. L'automne sera mis à profit pour étudier la problématique soulevée, à savoir le remplacement des fauteuils et du matériel scénographique (éclairage et sonorisation) qui date de 20 ans et pose des problèmes lors de certains spectacles.

Mme Boget termine en indiquant qu'une commission s'est déjà réunie pour présenter une partie de la problématique, et elle propose de renvoyer cette délibération à la commission de culture & des travaux publics conjointe. Elle signale encore que les travaux devront être effectués pendant l'été 2015 et que cette année marquera l'anniversaire des 20 ans du Théâtre Forum Meyrin.

M. Tremblet annonce que le PDC refusera l'entrée en matière pour deux raisons principales. En premier lieu, cette délibération n'est pas conforme au plan des investissements puisque cette dépense est prévue en 2015, et il souhaite donc reporter la discussion à ce sujet à l'an prochain. D'autre part, il relève que les travaux nécessaires ont été entrepris l'an dernier, à savoir les travaux d'entretien usuel de l'enveloppe du bâtiment ainsi que ceux indispensables au niveau de la sécurité afin de ne pas mettre en péril l'exploitation du théâtre.

Pour le reste, **M. Tremblet** estime qu'il faudra attendre des jours meilleurs. Aussi invite-t-il le Conseil administratif à respecter le plan des investissements 2014 déjà surchargé et à repousser le débat à l'an prochain.

Mme Boget explique que la coupure estivale est le seul moment où les travaux seront possibles. Si des rénovations ont certes déjà été réalisées, elle fait néanmoins remarquer que le matériel technique est vétuste et nécessite des interventions régulières. C'est pourquoi ces travaux ont été inscrits au budget 2015 mais il est hors de question de commencer les rénovations en 2014. C'est uniquement par prudence qu'elle a mis cette délibération à l'ordre du jour de ce soir car il est important que ces travaux soient faits pendant l'été 2015, faute de quoi la saison 2015-2016 sera compromise.

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** met aux voix l'entrée en matière qui obtient **14 oui, 14 non et 3 abstentions**.

M. Hernot annonce qu'il approuve l'entrée en matière, laquelle est donc **acceptée par 15 oui, 14 non et 3 abstentions**.

M. Hernot indique que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission de culture & des travaux publics, et il ouvre le débat à ce sujet.

M. Girardet a pris note de la remarque de Mme Boget quant aux délais mais ne comprend pas que le montant de CHF 350'000.- soit inclus dans la délibération alors que, selon le plan des investissements, celui-ci était mis au budget 2016. Il aimerait donc que ce plan soit respecté.

M. Mastoura rappelle que des priorités ont été définies dans le plan des investissements et que ces travaux ont précisément été considérés comme prioritaires. Par conséquent, il ne comprend-t-il pas le refus d'entrer en matière de la droite.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au renvoi de la délibération n° 2014-17 à la commission de culture & des travaux publics conjointe.

Cette proposition est **acceptée par 26 oui, 2 non et 3 abstentions**.

* * *

8. Délibération n° 2014-18 relative aux DD 104'258 et DD 104'259 du PLQ 29'662 : cessions des parcelles n^{os} 10446B/10446D/10447C et 10448C au domaine public communal et cessions des parcelles n^{os} 10446C/10447B et 10448B au domaine privé communal

M. Tschudi rappelle que le Municipal a préavisé deux plans localisés de quartier entrés en vigueur en mars 2010 qui concernent Cointrin-est, à savoir l'espace délimité par les chemins du Jonc, de Joinville, des Sapins et Terroux. Il explique que, dès le moment où une première autorisation de construire est déposée, la Commune dispose de deux ans pour réaliser les aménagements sur le domaine public ainsi que les réseaux. Il ajoute que le Municipal a déjà voté un crédit d'étude pour l'ensemble de ces aménagements qui concernent les deux PLQ mais que leur réalisation va se faire progressivement, au fur et à mesure des demandes d'autorisation de construire.

M. Tschudi indique que ce domaine public doit appartenir à la Commune afin qu'elle puisse l'aménager. C'est pourquoi les PLQ prévoient une cession au domaine public communal d'un certain nombre de m² qui permettront l'aménagement de trottoirs, stationnements, mobiliers urbains, etc. Ces cessions doivent être inscrites au cadastre et font l'objet d'acte notariés que l'exécutif doit signer mais, pour cela, il doit obtenir l'accord du législatif. Ces cessions impliquent que la Commune accorde des servitudes de passage et des empiètements aux privés qui construisent afin que les futurs locataires puissent accéder à leur logement.

En conclusion, **M. Tschudi** note qu'il n'y aura pas grand-chose à décider puisque tout est déjà fixé dans les PLQ adoptés. Cependant, afin d'expliquer les procédures qui sont très complexes et rappeler les projets prévus dans le cadre des PLQ à Cointrin-est, il propose un renvoi en commission.

Il est possible que de nouvelles délibérations du même type soient encore présentées qui pourront alors être mises au vote immédiat, les conseillers ayant été informés du processus.

M. Hernot demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il indique ensuite que le Bureau propose de renvoyer cet objet à la commission d'urbanisme et mobilité.

Personne ne demandant la parole, **M. Hernot** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2014-18** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

La séance est levée de 20h30 à 21h15.

* * *

9. **Délibération n° 2014-10a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013. Rapport de la commission des finances (Mme Girardet, MCG)**
10. **Délibération n° 2014-11a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013. Rapport de la commission des finances (Mme Girardet, MCG)**

et

11. **Délibération n° 2014-12a relative à l'approbation du rapport de gestion 2013 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (Mme Girardet, MCG)**

Rapport des commissions des finances élargie tenues du 8 avril au 8 mai 2014 sous la présidence de M. Hamann (remplacé à deux reprises par MM. Tremblet et Jimenay):

"Présentation des comptes 2013

Lors de notre Conseil municipal du 15 avril 2014, M. Devaud nous a présenté les comptes 2013. Le texte de sa présentation a été distribué au cours de ce Conseil municipal, il figure en annexe du procès verbal de la séance.

Je le résume ainsi:

- *Pour la première fois depuis de nombreuses années, les comptes 2013 présentent un bilan négatif de - CHF 5'058'343.-.*
- *Ce résultat négatif est principalement dû au financement extraordinaire de la caisse de pension des employés de la Commune.*
- *Sans cette charge exceptionnelle, les comptes présenteraient un boni de CHF 2'11'839.-.*
- *Les recettes globales sont de 1,65% supérieures au budget 2013.*
- *Le rectificatif de rattrapage sur les années précédentes s'élève à CHF 2'072'272.-.*
- *Les charges de fonctionnement se soldent avec un montant non dépensé de CHF 1'230'349.- (hors recapitalisation de la CAP), principalement dû au non engagement de nouveaux postes prévus au budget 2013.*

- *Les charges supérieures au budget (dépassements) pour un montant total de CHF 2 mio concernent principalement des provisions liées à la perception des impôts, au fonds de péréquation financière, à la rétrocession de l'impôt à la source aux communes françaises (+ 10% par rapport au budget 2013, montant total de CHF 6'518'454.-).*
- *Les perspectives pour les années 2014-2015 sont moins alarmantes qu'elles ne l'étaient ces deux dernières années. Le PIB devrait progresser de 2,2% en 2015.*

La commission des finances élargie s'est réunie à dix reprises pour recevoir toutes les explications des chefs de service. Chaque séance a fait l'objet d'une présentation du projet de compte rendu administratif rédigé par les chefs de service. Je ne reprends pas dans ce rapport les présentations aussi complètes qu'instructives. Je vous encourage à lire et conserver l'exemplaire qui nous sera distribué prochainement à ce propos sous le titre de "Compte rendu administratif et financier 2013" diffusé par la commune de Meyrin.

Je profite de cette occasion pour remercier les chefs de services et l'administration pour l'excellence de leur présentation et la patience avec laquelle chacun a répondu aux questions des commissaires.

Agenda de la commission des finances élargie

- *Mardi 8 avril 2014 environnement, théâtre bibliothèque, culture*
- *Mercredi 9 avril 2014 petite enfance, développement social et emploi*
- *Mardi 29 avril 2014 police, feu, PC, aînés, énergie, urbanisme, travaux*
- *Mercredi 30 avril état civil, sports, information et communication, gérance et entretien des bâtiments.*

Déroulement des séances de commissions

Horaire: (18h30-20h00 et 20h30-22h)

Lieu des séances: Ferme de la Golette – Salle du Conseil municipal

Présences: *Les séances se déroulent en présence du conseiller administratif délégué (parfois du CA in corpore), de Mme Favre de Oliveira et M. Cela, respectivement cheffe et chef adjoint du service des finances, et de M. Solai, secrétaire général. Les chefs de services concernés, accompagnés parfois de leurs adjoints, sont également présents. Qu'il me soit permis de remercier les procès-verbalistes, Mmes Hentsch et Schaerrer, pour la précision de leurs procès-verbaux et leur patiente attention.*

Plan de la séance

1. *Présentation générale du service, des principales actions et faits marquants de l'année 2013 (Conseil administratif et chef de service)*
2. *Présentations des comptes généraux (chef de service)*
3. *Principaux écarts en rapport du budget 2013 (chef de service)*
4. *Questions des commissaires*
5. *Vote des montants totaux (charges et recettes) par service (commissaires).*

Remarque

Aucun montant n'ayant fait l'objet de modification au cours de ces nombreuses séances, la plupart des préavis ayant été votés sans opposition et souvent à l'unanimité, je ne mentionnerai que les rares cas qui dérogeraient à cette observation.

Séance du 8 avril 2014

Environnement (M. Olivier Chatelain)

M. Chatelain nous présente les principaux faits marquants de son service :

- *L'aménagement éphémère de la place de Meyrin-Village.*
- *Des plantations compensatoires le long du boulo-drome.*
- *Des chantiers de drainage.*
- *Un tilleul commémoratif a également été planté à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM).*
- *Rénovation de l'espace de grillades au terrain Jakob.*
- *La Commune a reçu deux distinctions florales, soit le Premier prix des villes de plus de 15'000 habitants sur le canton de Genève et le Premier prix des 44 communes genevoises (ville de Genève hors concours). Elle a également reçu une distinction dont les autorités peuvent être fières, à savoir le Prix spécial Pro Natura pour la qualité des aménagements et de la maintenance des espaces verts respectueux de l'environnement.*
- *Les charges connaissent ainsi un dépassement de CHF 52'095.-, soit 12.5%, principalement par le montant réel de la ligne "Achat sel, etc. pour déneigement" qui a coûté CHF 51'009.41 au lieu des CHF 20'000.- budgétés, largement compensés par les recettes inscrites à la ligne "Travaux pour compte de tiers", qui dépassent de CHF 92'858.-, pour le déneigement facturé à des tiers.*
- *Quant au bloc "Traitement des déchets", les charges réelles sont inférieures de CHF 46'260.-, soit 2.1%, aux charges budgétées, ceci étant principalement dû à la ligne "Frais de traitement des ordures", qui connaît un écart de 2.3% par rapport aux prévisions.*
- *Quant aux recettes, elles sont de CHF 29'311.-, soit 29%, supérieures au budget.*

Le chef de service indique que l'on peut être satisfait de la diminution du volume des déchets traités en dépit de l'augmentation de la population; le taux du tri de déchets à la source a en effet augmenté de 47.6% à 48%, et il espère que la barre des 50% sera franchie à la fin 2015.

Théâtre Forum Meyrin (Mme Brüsche-w-eiler et M. Gisler)

Résumé des principales caractéristiques du TFM

- *Le nombre de spectacles est passé de 33 à 31.*
- *Le nombre de représentations de 60 à 58.*
- *Le fléchissement de la billetterie entre 2012 et 2013 s'explique par la réduction moyenne de la jauge sur l'ensemble des spectacles.*
- *Le taux de fréquentation total passe à 75 % environ.*
- *Les spectacles qui connaissent le plus de succès sont les spectacles de musique.*

- "Le Dindon" connaît "un bouillon" avec une fréquentation de seulement 52.21%, causant un manque à gagner de CHF 30'000.-.
- 243 jours d'occupation du Forum en 2013 contre 263 en 2012.
- La proportion entre les jours occupés est d'environ 2/3 (157 jours) pour la saison du théâtre et d'environ 1/3 (86 jours) pour les autres utilisations (manifestations et associations meyrinoises, locations privées).

Le résultat 2013 pour le TFM compte ainsi avec des charges de CHF 2'704'329.06 et des revenus de CHF 1'064'287.70, pour une part communale de CHF 1'640'041.36. Cette part communale se répartit à raison de CHF 614'942.88 (37.5%) pour la saison artistique du théâtre, CHF 34'433.90 pour les manifestations municipales et associatives, CHF 574'714.88 pour le fonctionnement et CHF 415'949.70 (25.4%) pour le bâtiment.

Bibliothèque (M. Pauli)

- Les prêts de documents connaissent un nouveau fléchissement d'environ 5% en 2013 (121'300).
- Les adolescents et adultes préfèrent aujourd'hui se tourner vers internet pour la recherche d'information.
- Les lecteurs actifs (qui empruntent au moins un ouvrage dans l'année) étaient au nombre de 3'200 (avec une moyenne de 35 ouvrages empruntés dans l'année).
- Le "Coup de pouce lecture" destiné aux enfants qui éprouvent des difficultés de lecture a été poursuivi.
- L'accueil à la bibliothèque a augmenté de 20%, pour un total de 150 accueils (30 à 45 minutes) de classes et de groupes de la petite enfance.
- Deux collaboratrices se rendent bimestriellement, avec le bus itinérant, à la bibliothèque de l'école de Cointrin.
- Organisation de quinze spectacles pour les enfants, et des lectures ou petits spectacles en soirée pour les adultes, fréquentés par 1'500 personnes.
- Une exposition d'archives "Meyrin au fil du temps 1860-1960" a été mise en place sur les débuts de la Cité, et l'archiviste a participé à l'émission "Autrefois Genève" sur Léman Bleu consacrée à la construction de la Cité.

Culture (Mme Rémy)

Mme Rémy nous décrit des activités dans le domaine du spectacle, des expositions, de la médiation et initiation artistiques par exemples:

- Quelques nouvelles propositions, notamment, "Jouez, je suis à vous: 2 pianos dans les rues".
- Des séances de cinéma pour les petits, la participation au festival Antigél, la Fête de la danse sur la place des Cinq-Continents, et des collaborations pour le 50^e anniversaire du centre commercial (une semaine de cinéma suisse, un bus itinérant du Musée d'art contemporain mobile et, pour les enfants-MUMO, une flashmob).
- Les manifestations officielles organisées par le service incluent la remise du mérite meyrinois, la réception des nouveaux naturalisés, l'accueil des nouveaux habitants, et la Fête nationale.

- *Six concerts des Ballades d'Antoine, la Fête du Jardin alpin, les spectacles du cirque "Le salto de l'escargot", et la Fête de la danse sur la place des Cinq-continents.*
- *Les ateliers de médiation en 2013. Ces ateliers offrent aux enfants une initiation à la musique, à la danse, à la musique, au mouvement et aux arts plastiques.*

Séance du 9 avril 2014

Petite enfance (Mme Kummer)

Mme Kummer nous décrit les faits marquants de son service:

- *Administration du service: un suivi scrupuleux de 340 dossiers traités.*
- *Calcul rétroactif: la 1^{ère} mise en place du calcul rétroactif a été réalisée au début de l'année à partir des derniers certificats de salaires fournis par les parents.*
- *Outils/indicateurs: ces outils servent à accompagner le développement du service.*
- *Trois cahiers des charges ont été élaborés pour les EVE Cité-Parc, EVE Monthoux et EVE Vergers.*
- *Un partenariat s'est développé avec le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse (Unesco).*
- *Journée de service: sur la suggestion des équipes, cette journée a proposé comme sujet "le stress professionnel".*

Mme Kummer passe en revue chacune des institutions dont elle a la charge:

- *Les Boudines: a accueilli 90 enfants pour 82 places/jour. Le projet "Crèche en forêt" a perduré. Des activités particulières sont mises en place, notamment avec l'association Pirouette (gymnastique) au stade du Bois des Frères.*
- *Champs-Fréchets: a accueilli 100 enfants pour 90 places/jour. Une formation interne avec pour thème "Comment se dire..." a été mise en place ainsi qu'un atelier de cuisine "parents-enfants". Les éducateurs ont également travaillé sur une charte de l'enfant.*
- *La Garderie Arc-en-Ciel: 130 enfants ont fréquenté la garderie pour une capacité de 60 places/demi-journée. Une infirmière du Service de santé y a fait une conférence sur l'alimentation.*
- *La prestation "dépannage bébés" offerte le mercredi pour des accueils ponctuels a été utilisée par 36 familles de Meyrin en 2013.*
- *L'accueil familial de jour: 63 enfants ont été accueillis chez 28 accueillantes familiales à Meyrin, pour une moyenne annuelle de 32,57 places occupées.*

Les réponses aux questions des commissaires ont permis de clarifier ce qui devait l'être.

Jeunesse (Mme Rebetez)

Mme Rebetez énonce les développements marquants de l'année 2013 en matière d'action sociale. Au nombre de ces éléments, elle cite:

- *La nouvelle permanence pour des conseils juridiques en assurance chômage.*

- *L'ouverture de la Maison citoyenne.*
- *La mise sur pied des paroles de quartier.*
- *Le développement d'ateliers collectifs au sein de l'AOE.*
- *Un volumineux travail développé par le DSE dans le dossier Les Vergers au nombre des travaux importants de l'année 2013.*
- *La consolidation de la cohérence et de la coordination des structures locales que sont Transit, l'OFPC et l'Antenne objectif emploi œuvrant toutes trois sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle. A cela s'ajoute le rapprochement fonctionnel entre l'AOE et le SCIS (service communal d'intégration professionnelle).*

Ecoles

Citant les dossiers principaux conduits durant l'année, Mme Rebetz indique:

- *L'adaptation des prestations communales requise par l'introduction de la scolarité le mercredi matin.*
- *La fête des écoles et les Cyclades qui célèbrent la fin du cycle primaire.*

Concernant les finances, les écarts principaux sont les suivants:

- *Transport des élèves: en 2013, la charge est supérieure à la moyenne dans la mesure où, de manière exceptionnelle, les élèves de l'école Monthoux Meyrin-Village ont dû se rendre en bus à la piscine des Champs-Frêchets.*
- *Sorties scolaires: les charges sont ici en augmentation, le nombre d'élèves ayant été plus important que prévu au moment de la préparation du budget.*
- *Frais de réception du corps enseignant: la soirée de remerciements aux enseignants et au personnel des écoles a également été plus onéreuse. Un déplacement de la soirée au Restaurant du traiteur de Châtelaine a été organisé pour environ 200 personnes. Ce ne sont pas les cadeaux offerts aux trois enseignants qui prenaient leur retraite après plus de 35 ans d'activité sur la commune qui ont grevé le budget !*

D'une façon générale, au niveau du service école et jeunesse, les charges affichent un dépassement minime par rapport au budget.

Action sociale

Mme Rebetz aborde d'emblée les écarts principaux du budget, ce qui permet de passer en revue les principales activités du service:

- *Aides financières communales: cette rubrique affiche un excédent de charges bien qu'en 2013, un nombre équivalent de dossiers ait été traité.*
- *Remise AVS: un écart important est à constater dû, d'une part, à l'augmentation des demandes de remises AVS et, d'autre part, à la réorganisation du mode de facturation de l'institution.*
- *Protocole de collaboration avec Satigny: les recettes sont en baisse, peu de dossiers satignotes ont été traités en 2013.*

- Logements relais loyers encaissés: l'écart est ici important, soit environ CHF 27'000.- encaissés en moins. Il se trouve qu'en 2013, un quatrième bail avait été budgété pour un quatre pièces, ce qui représentait un encaissement annuel de CHF 24'000.-.
- Soutien régions sinistrées: le montant disponible était nul en 2013 puis le Conseil municipal a voté un soutien spécifique faisant suite à une catastrophe naturelle.
- Animation ateliers collectifs: cette rubrique présente une solde très positif dans la mesure où ce sont les permanents de l'équipe de l'AOE qui ont conçu et qui animent les ateliers.

Séances du 29 avril 2014

Police municipale (M. David Marti)

M. Marti annonce les faits marquants pour 2013, à commencer par la signature de plusieurs conventions et partenariats:

- Le Contrat local de sécurité (CLS) avec le Département de la sécurité et de l'économie.
- La Convention entre les villes de Vernier, Grand-Saconnex et Meyrin instaurant un droit de poursuite mutuel dans les trois communes.
- La Convention ZIMEYSA, qui instaure une cohésion de l'action de la police municipale dans la partie meyrinoise et satignote.

La police municipale a mené des actions de prévention:

- Contre les cambriolages (participation à la campagne " GE_veille ").
- Pour la santé (Journée vélo).
- Contre les vols (prévention avec les aînés en particulier).

Des mesures ont été prises pour renforcer la tranquillité, la sécurité et la salubrité, à savoir :

- Un nouveau règlement sur les espaces publics de la ville de Meyrin, qui permet une action en faveur de la tranquillité publique et d'une bonne utilisation des écopoints et gestion des déchets encombrants.
- Des contacts avec la Police cantonale et augmentation de la réactivité du déploiement des agents sur le terrain.
- La couverture, par la police meyrinoise, en collaboration avec la police cantonale, la police française et le CERN, des journées "Portes ouvertes" au CERN les 28-29 septembre 2013.
- Le début de la formation passerelle pour les agents de police municipale.

Les principaux écarts entre le budget et les dépenses réelles n'appellent pas de commentaires particuliers.

Au chapitre des remarques et questions, il est fait remarqué au Conseil administratif que le " Service de patrouilles intercommunale" qui connaît une entrée non budgétée (CHF 7'500.-) correspondant au service rendu à la commune de Satigny pour la surveillance de la ZIMEYSA, pourrait être élargi à la collaboration avec les communes du Grand-Saconnex et Vernier. Des patrouilles mixtes intercommunales pourraient être mises en place, notamment les dimanches.

Le service n'a pas engagé les quatre postes de "surveillant du stationnement" comme cela était prévu au budget 2013.

Feu (Cap Randin)

M. Randin aborde les faits marquants du service pour 2013. Ils concernent:

- *Les interventions dues à l'incendie des Sablières, un événement de trois jours sur territoire satignote et prévu sous couverture des pompiers de Satigny.*
- *Les intempéries des mois de juin et juillet (30 interventions de nuit).*
- *Les Journées portes ouvertes des 28-29 septembre au CERN (quinze sapeurs détachés).*
- *Un important incendie d'un appartement à la rue De-Livron et un autre à la Citadelle.*
- *La formation d'instruction des cadres, suite à l'introduction d'un nouveau règlement de la conduite d'interventions*
- *Une formation à Balsthal pour porteurs de protection respiratoire.*
- *L'entretien et la réparation des véhicules et du matériel.*

La solde des sapeurs pompiers a été introduite dans le revenu imposable, ce qui va indéniablement péjorer sensiblement ce déjà maigre revenu.

Concernant le recrutement, l'effectif s'est maintenant stabilisé. Cinq sapeurs (dont trois dames) ont été incorporés au 1^{er} janvier 2014.

Il est relevé que sur les charges totales de CHF 1'241'246.67, un montant de CHF 865'000.- est versé au SIS. Une somme de CHF 200'000.- est perçue par la Commune auprès des compagnies d'assurance. Le coût réel de la compagnie est donc d'environ CHF 200'000.- pour la Commune, ce qui est relevé comme un excellent rapport pour contribuer à une sécurité de qualité.

Aînés (Mme Luzzatto)

Mme Luzzatto rappelle qu'elle a présenté en détail les activités du service lors d'une commission des aînés tenue en février, ce qui lui permet de résumer les faits marquants pour 2013:

- *Une augmentation de 50% de la participation des aînés aux activités proposées.*
- *Le nombre des repas du Club de midi s'est stabilisé, à Meyrin comme à Cointrin.*
- *L'accueil des nouveaux aînés a été organisé avec succès.*
- *Le Noël des aînés a été organisé, avec la collaboration de Transit et de l'Association des bénévoles, pour faire face aux plus de 1'300 inscriptions réparties sur trois jours. Ce succès explique que la ligne "Noël des aînés" accuse un dépassement de CHF 27'000.-.*
- *Le voyage des aînés a attiré 100 personnes en Sardaigne pour un séjour de deux semaines en septembre, budgété à CHF 75'000, chaque participant payant une large contribution aux frais de voyage. Ce séjour a pu bénéficier de l'encadrement de quatre bénévoles, dont l'un était détaché par la police municipale.*

Les explications sur les dépassements budgétaires ont permis un véritable échange avec la cheffe de service sur la question d'un avenir qui nous concerne tous à plus ou moins longue échéance. Il est souligné l'apport considérable des bénévoles qui permet ainsi de limiter les coûts. La modeste participation financière perçue pour les sorties contribue également à réduire les charges. Je vous invite à prendre connaissance de mon rapport qui a été porté à l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Energie (M. Balsiger)

M. Balsiger présente des tableaux des dépenses annuelles en énergies (mazout, gaz, chaleur à distance, électricité, eau) depuis 2007:

- *Une diminution de 8% par rapport au montant budgété.*
- *Les dépenses liées à l'achat de mazout ont diminué de manière significative.*
- *Les dépenses liées à l'achat de gaz ont augmenté.*
- *Les dépenses en chaleur à distance ont continuellement augmenté depuis le début des raccordements des bâtiments communaux en 2010 (5 bâtiments communaux raccordés actuellement).*
- *Le relevé des consommations d'énergie révèle que malgré une année très froide en 2013, la consommation de chaleur est en baisse par rapport à 2012.*
- *La consommation d'électricité par l'éclairage public a baissé de 10% entre 2012 et 2013, en raison du remplacement de 225 luminaires décidé par voie de délibération*
- *La rénovation de l'école des Boudines, débutée au printemps 2013 a permis une économie de presque la moitié de la consommation annuelle de 2012.*
- *L'optimisation du fonctionnement des installations techniques du bâtiment Forum Meyrin (réglages, interventions matérielles mineures et peu coûteuses) a permis une réduction conséquente des consommations de chaleur à distance (- 9% par rapport à 2012) et d'électricité (- 25%).*
- *L'optimisation des installations sportives en termes de consommation de chaleur (principalement gaz) a produit d'importantes économies d'énergie au centre sportif des Vergers, à la patinoire intérieure, ainsi qu'au stade de Vaudagne, où l'installation de production de chaleur avait été rénovée grâce au vote d'un crédit de CHF 100'000.-.*
- *Une renégociation des contrats d'achat d'électricité en 2013 pour les sites éligibles au marché libéralisé a permis un gain annuel d'environ CHF 170'000.-.*

Ces excellentes nouvelles mettent en évidence que les efforts consentis "paient" en termes d'économies d'énergie. Il est évoqué le classement des villes labellisées " Cité de l'énergie ". Les efforts consentis devraient à n'en pas douter être relevés et reconnus par les spécialistes de ce label. Le CAD commence à se généraliser sur la Commune. M. Balsiger nous fait toutefois remarquer qu'une bonne partie de l'énergie chaleur du CAD est d'origine fossile (gaz), ce qui n'est guère rassurant dans le contexte géopolitique actuel.

Le fonds "énergie", doté d'une somme de CHF 500'000,- fait l'objet d'un rapport séparé.

Urbanisme et travaux publics (M Olivier Morand)

M. Morand enchaîne avec la présentation du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie. Le volume de travail a fortement augmenté en 2013 en raison du projet de l'écoquartier des Vergers.

Les actions réalisées en 2013 se caractérisent par plus de CHF 100 mio planifiés pour:

- Les travaux routiers (construction et réfection de routes).
- L'éclairage et le réseau incendie, l'assainissement (réseau séparatif, galerie de décharge et lac).
- Les aménagements urbains (places publiques, etc.).
- Les bâtiments (nouveaux bâtiments communaux) et les rénovations (problématiques village et cité).
- 120 dossiers en autorisation de construire, dont 20 portent sur la réalisation de logements (individuels ou collectifs), 27 sur des réalisations industrielles, artisanales ou commerciales, 68 sur des constructions diverses (piscines, clôtures, murs, garages, appentis, transformations diverses, etc.), et cinq sur des travaux d'aménagements routiers et d'assainissement.
- Des plans d'affectations et d'aménagement: plan directeur communal; plans directeurs localisés; plan de site; plan général d'évacuation des eaux (PGEE); plans de zones (Canton); plans localisés de quartier (PLQ) (Canton); périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (PACA); étude de stationnement, etc.
- Gérer des travaux de tiers (TCMC, CAD, etc.) et les droits réels (servitudes, droits de superficie, droits de préemption, tableaux de mutation).

En termes concrets, je vous cite quelques exemples où le service est impliqué:

- Le plan directeur des zones industrielles ZIMEYSAVER, le Grand projet Meyrin-Vernier-Aéroport (GPMVA), l'étude directrice relative à la maîtrise des potentiels de densification (Meyrin-Cité), la politique de stationnement sur le domaine public communal (zone bleue).
- Les nouvelles acquisitions de la commune dans la ZIBAT aux 22 et 32, rue du Cardinal-Journet.
- La mise en séparatif des collecteurs des eaux claires et des eaux usées des avenues de Mategnin et Sainte-Cécile avec la rénovation des installations de défense incendie.
- L'acquisition de la dernière parcelle nécessaire à la réalisation du lac des Vernes.
- L'assainissement à Cointrin selon les PLQ n° 29'662 et n° 29'663 situés entre l'avenue Louis-Casai, les chemins du Jonc, De-Joinville, Terroux et des Sapins.
- Le dossier de construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la Cité.
- Le crédit de réalisation relatif à une liaison de mobilité douce "Emma-Kammacher".
- La rénovation complète de l'école des Boudines.
- Le nouveau bâtiment d'activités parascolaires jouxtant l'école des Boudines.
- Un bâtiment scolaire provisoire de neuf classes a été construit en bois.
- Une étude en vue de l'extension de la crèche des Boudines.

- *La création d'un bâtiment modulaire abritant un nouvel espace de vie enfantine (EVE) sur le site de Monthoux.*

Le projet d'écoquartier des Vergers a très fortement impacté le service ainsi qu'un grand nombre de collaborateurs de l'administration communale, pour la construction de pistes de chantiers, la planification des équipements publics, le suivi énergétique du quartier, etc.

Une cérémonie d'inauguration du chantier a été organisée par la commune de Meyrin le samedi 21 septembre 2013.

A la lecture de cette longue (écourtée) liste descriptive des actes et travaux délivrés par le service SUTP, les commissaires s'unissent pour féliciter le chef de service et ses collaborateurs pour la masse de travail que cela représente.

Séance du mercredi 30 avril

Etat civil (Mme Cottier)

Mme Cottier commence la présentation service de l'état civil en citant quelques particularités du service:

- *La saisie des données d'état civil dans le registre fédéral informatisé Infostar continue.*
- *Un total de 628 personnes (la plupart étrangères) a été enregistré par Meyrin en 2013.*
- *Meyrin a enregistré 562 naissances, 231 nouveaux nés domiciliés sur la Commune et 66 reconnaissances en paternité (+ 18% par rapport à 2012).*
- *74 mariages ont été célébrés, un seul partenariat a été célébré sur la commune en 2013.*
- *111 décès ont été enregistrés sur le territoire communal et 86 naturalisations.*
- *2'700 actes d'état civil ont été délivrés.*
- *Le nouveau droit du nom de famille entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 a révolutionné la réglementation sur les noms de famille des citoyens suisses.*
- *Le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.*
- *227 attestations de domicile ont été délivrées.*
- *Les ressources humaines du service comptent aujourd'hui trois officiers de l'état civil (220%), une collaboratrice sans pouvoir de signature (80%), un apprenti en formation et un collaborateur en contrat à durée déterminée durant un congé maternité.*

Mesures de santé et sécurité au travail (M. David Genequand)

M. Genequand coordonne, pour la commune de Meyrin, les mesures visant à augmenter la santé et la sécurité au travail. Il s'agit de:

- *Poursuivre la mise en place de l'organisation et des moyens pour l'évacuation des bâtiments.*
- *Sensibiliser les nouveaux collaborateurs aux nouvelles normes européennes sur la sécurité des établissements de bain.*

- *Etablir l'inventaire des phénomènes dangereux à la section parcs et jardins (service de l'environnement).*
- *Organiser avec les communes de Carouge, Lancy, Onex et Vernier, une campagne de prévention santé intercommunale contre le stress, qui a attiré 600 participants, dont 112 Meyrinois.*

Un total de 22 accidents professionnels a été recensé (contre 31 en 2012 et 25 en 2011), qui ont causé 98 jours d'arrêt (contre 375 en 2012 et 319 en 2011). Dix de ces 22 incidents étaient des "cas bagatelle" sans nécessité d'arrêt.

Sports (M. Genequand)

M. Genequand aborde les actions menées au service des sports, par exemple:

- *La gestion de l'humidité dans la halle du boulodrome par ventilation naturelle après un fort développement des activités de "Meyrin pétanque et Longue".*
- *Les réglages des installations de la patinoire pour la piste extérieure.*
- *La gestion rationnelle de l'énergie relative à la température de l'eau de la piscine du Bois Carré.*
- *Accompagner la relève des sportifs d'élite avec l'Association des communes genevoises, le Canton et la ville de Genève. Meyrin est fortement impliquée dans trois des quatre clubs concernés par ces projets, soit le Genève éducation football, le Centre de promotion des espoirs (basketball), et le Genève futur hockey.*

La fréquentation des installations sportives en 2013 se présentent comme suit: 41'696 entrées à la piscine de Livron (192/jour); 133'824 entrées à la piscine des Vergers (1'100/jour); 27'778 entrées aux patinoires; et 474 entrées au tennis de Maisonnex.

Les principaux écarts entre le budget et le réel 2013 ne concernent que des non-dépensés. Ces "économies" démontrent que les travaux réguliers permettent de contenir les coûts d'entretien des installations. Les dépenses sont réduites suite à l'optimisation énergétique des installations et grâce à la mise en concurrence des entreprises.

Informatique, information et communication (M. Wicht/M. Solai)

M. Wicht commente les faits marquants comme suit:

- *La mise en conformité des postes de travail avec la nouvelle plateforme Windows 7 & MS Office 2010 pour rendre possible la migration des serveurs vers le Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG).*
- *La délocalisation des serveurs de Meyrin vers des serveurs virtualisés auprès du centre de calculs du SIACG.*
- *L'homogénéisation du parc des imprimantes avec le renouvellement de 25 machines sur 84.*
- *L'installation du wifi public sur le site de la Golette et à la Mairie pour l'usage exclusif des conseillers administratifs et conseillers municipaux.*

**Séance du 20 mai 2014
tenue en séance ordinaire**

- *L'actualisation du programme de billetterie du Théâtre Forum Meyrin pour le scannage des billets à l'entrée avec des zappettes wifi.*
- *Le journal communal "Meyrin Ensemble" trouve son rythme de croisière, avec des articles de fond, une mise en valeur de la vie communale, des actions des services, etc.*
- *L'implémentation de la nouvelle charte graphique est aujourd'hui effective avec la désignation et formation d'un "répondant identité visuelle" dans chaque service.*
- *L'édition du nouveau plan intitulé "Plan officiel de la ville de Meyrin", ce qui n'est pas très malin !*

Au moment des remarques et questions, plusieurs commissaires s'expriment par leur "coup de gueule" pour pondérer, voire contester l'enthousiasme de M. Wicht:

- *Non, la nouvelle identité visuelle ne fait pas l'unanimité.*
- *L'utilisation systématique de "Ville de Meyrin" en lieu et place de "Commune de Meyrin" est également contestée.*
- *Les coûts du SIACG qui explosent... font tousser !*
- *Le format du journal n'a pas les faveurs de plusieurs commissaires et certains critiquent également la forme de son contenu.*
- *L'artifice comptable imposé par la surveillance des communes à propos de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- destiné à financer le programme d'actions "Vergers – lien avec la population: informer/faire vivre le projet/garder trace" intrigue !*
- *Des inexactitudes et fautes d'orthographe constatées dans différents supports de communication édités par le service d'information irritent un commissaire.*

"Un service de communication se doit de soigner sa communication jusque dans les petits détails, et un travail de relecture doit être fait auprès du responsable de la rédaction de ces différents textes pour assurer une communication de qualité" estime-t-il."

"Séance du jeudi 8 mai 2014

Administration générale (M. Solai)

M. Solai entame sa présentation en commentant les points marquants suivants:

- *Le nombre de séances ordinaires, de commissions et du bureau du Conseil municipal s'est stabilisé (136 contre 139 en 2012).*
- *Une baisse du nombre des objets déposés (45 contre 72 en 2012, et 77 en 2011).*
- *Un nombre important de crédits votés en 2012 et au début de 2013, principalement en prévision du chantier des Vergers.*
- *Le nombre des séances du Conseil administratif (66 contre 55 en 2012) et des objets traités (774 contre 724) est en augmentation constante.*
- *Une stabilité du nombre de séances du collège des responsables de service qui se réunissent tous les mardis.*

- Mise en place d'une plateforme interne de coordination (PIC) interservices qui a lieu toutes les trois semaines.

Ressources humaines (M. Wicht)

M. Wicht aborde sa présentation avec les points marquants pour 2013. Ils concernent:

- La révision des statuts du personnel.
- L'évolution temps des pourcentages de jours d'absence pour maladie sans certificat (0.65% en 2013 contre 1.1% en 2012), et avec certificat (4.37% contre 3.93%), le taux total d'absence hors formation s'élève à 6.58% en 2013.
- La moyenne des jours d'absence correspond à 13.76 hors formation.
- L'élaboration de processus de traitement des absences de courte et de longue durée.
- La mise sur pied d'entretiens entre gestionnaires des ressources humaines et responsables de service.
- La formation (droit administratif, gestion de conflits basée sur l'analyse transactionnelle) en relation avec les 320 entretiens de collaboration.

Quelques chiffres

- Le budget formation connaît un non-dépensé de CHF 55'402.- sur les CHF 271'876.- budgétés pour 6'529 heures de formation.
- Les effectifs au 31 décembre 2013 comptaient avec 290 contrats fixes correspondant à 246.9 équivalents plein temps (EPT) et 148 contrats d'auxiliaires, pour un total de 438 personnes (414 en 2012).
- Parmi les 290 collaborateurs fixes, on compte 150 femmes et 140 hommes.
- La moyenne d'âge est de 45 ans environ.
- 41% des collaborateurs vivent à Meyrin, 35% dans le canton de Genève, 18% en France voisine et 6% dans le canton de Vaud.
- Les charges de personnel représentent CHF 43'905'022.- au lieu des CHF 38'546'301.- budgétés, soit un dépassement de CHF 5'358'721.- (14%) dû au versement extraordinaire de CHF 7'159'183.- en faveur de l'institution de prévoyance CAP.
- L'apport CAP mis à part, les charges du personnel présentent un non dépensé de CHF 1'799'462.-, essentiellement dû à des engagements différés ou à des postes occasionnellement vacants (contrôle du stationnement, petite enfance, AOE, urbanisme et travaux, etc.).

Passant en revue tous les services de l'administration communale, M. Wicht souligne qu'il n'y a pas d'écart à signaler entre la réalité et le budget 2013. En effet, le nombre de collaborateurs fixes et d'auxiliaires est stabilisé.

Osant une projection sur l'avenir, le chef des ressources humaines glisse que l'évolution des institutions de la petite enfance générera de façon certaine des besoins accrus en effectifs pour les prochains exercices. Il est fort probable, ajoute-t-il, que "l'importance que prendront les finances à l'avenir créera des besoins nouveaux en termes de gestion financière, et donc en personnel"... Nous voilà avertis !

A l'ouverture du débat, il est question du fort taux d'absentéisme, avec les coûts que cela engendre. Est-il révélateur d'un malaise ? M. Wicht nous rassure en insistant sur la "bienveillance" exemplaire du Conseil administratif à l'égard du personnel, tout en concédant que ce taux particulièrement élevé préoccupe également l'administration. Répondant à une question précise à propos de l'ambiance de travail au Forum, M. Wicht déclare "qu'une vitesse de croisière a été trouvée au niveau du TFM et que, de ce point de vue, le climat s'est normalisé au sein du personnel"... un ange passe ! Il est rappelé qu'une convention écrite devrait régler les relations entre la Commune et l'employé conseiller municipal, ce qui visiblement n'a pas été fait en 2013.

Un commissaire s'inquiète précisément de la nouvelle fonction de M. Cela, ancien chef du service des finances. M. Devaud donne les explications en complément à la communication du Conseil administratif rendue publique le 28 janvier 2014.

Finances (M. Cela)

M. Cela fait un résumé des revenus 2013 par natures:

- Les "impôts sur le revenu et la fortune" (impôt sur les personnes physiques). Un manque à gagner important apparaît (CHF 2'688'440.-, soit 6%) par rapport au budget 2013.
- Les "impôts sur le bénéfice et le capital" (impôt sur les personnes morales) présentent un excédent important (CHF 4'454'600.-, soit 23%) dû essentiellement aux rattrapages sur les exercices précédents.
- Le "fonds de péréquation financière intercommunale" présente un excédent de CHF 488'828.-, soit 20%.
- La "taxe professionnelle communale" connaît une baisse en 2013 de CHF 931'399.-, soit 8%.

Quant aux charges, les principaux écarts relevés sont:

- Dans la nature 33 "pertes sur débiteurs & amortissements" avec un réel de CHF 14'004'460.61 au lieu des CHF 12'555'945.- budgétés.
- A la nature 34 "contributions à d'autres collectivités" ligne "péréquation financière intercommunale", une diminution par rapport au réel 2012 (CHF 1'896'651.- contre CHF 2'627'308.-) est compensée par des revenus qui permettent un résultat positif au niveau de cette péréquation.
- A la ligne "rétrocession aux communes françaises", une forte augmentation du réel (CHF 6'518'454.64 en 2013 contre CHF 6'255'770.47 en 2012), avec un dépassement de CHF 618'455.-.

Les questions et remarques des commissaires portent sur:

- Le dépassement exorbitant de la rétrocession aux communes françaises.
- Les raisons des faibles rendements des placements à court terme.
- La gestion du parking Meyrin-Village SA transformée en PPE dont les dividendes devraient apparaître aux comptes 2014.
- La trésorerie qui est diminuée de CHF 5 millions (perte de l'exercice 2013). Elle s'élève finalement à CHF 22'992'000.- au 31 décembre 2013.

Pour conclure l'examen des comptes 2013, M. Devaud reprend les éléments en lien avec la fiscalité. Tous ces montants, avec les commentaires, figurent dans le document "présentation des comptes 2013" que vous trouvez en annexe du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2014.

En fin de processus, et juste avant les votes finaux, un conseiller municipal expérimenté avoue sa difficulté face à la complexité de compréhension de certaines lignes du budget des finances. M. Devaud reconnaît la problématique et propose qu'une commission des finances soit organisée avant l'examen du projet de budget 2015 pour répondre à cette requête de formation.

Les charges et revenus liés à la fiscalité sont préavisés à l'unanimité de la commission des finances, comme le furent la plupart du temps les autres montants soumis au préavis des commissions spécialisées.

Puis le président soumet à la même commission les comptes communaux 2013 dans leur totalité:

- *charges: CHF 97'048'690.81: acceptées à 12 oui, et 2 abstentions*
- *revenus: CHF 91'990'347.15: acceptées à 12 oui, et 2 abstentions*

confirmant ainsi le déficit 2013 de CHF 5'058'343.66.

Il soumet ensuite au préavis des commissaires des finances:

- ***les délibérations n^{os} 2014-10a, 2014-11a et 2014-12a qui sont acceptées à l'unanimité.***

A l'issue de ce rapport, je vous recommande d'accepter les comptes tels qu'ils ont été présentés et préavisés favorablement par la commission des finances élargie."

Mme Leuenberger donne connaissance de la position du parti socialiste:

"A l'issue de l'étude des comptes 2013, les socialistes saluent l'effort remarquable et rigoureux que fournit notre administration dans sa maîtrise des ressources financières communales. Comme chacun ici, notre groupe valide le fait que le bilan faisant état d'un excédent de charges de plus de CHF 5 mio est la conséquence directe du versement de plus de CHF 7 mio à la CAP et nous reconnaissons que, sans cela, les comptes présenteraient un excédent de revenus de plus de CHF 2 mio.

Notre groupe restera toutefois très attentif à la fluctuation des comptes liés aux recettes fiscales et soucieux de mesurer les effets du taux actuel de nos centimes additionnels. Car, si en 2013 ces recettes sont plutôt positives, c'est principalement dû aux rectificatifs des années précédentes sur l'impôt des personnes morales et qui nous font la bonne surprise de rapporter CHF 3.5 mio de plus que prévu ! Sans ce "bonus", l'excédent de charges serait beaucoup plus important, ce qui nous inquiète au vu des investissements à faire et, notamment, face à la majorité de ce Conseil qui se doit de les freiner après avoir renoncé à relever le taux des centimes au budget de cette année.

Meyrin est une ville qui poursuit encore son développement, et notre groupe affirme ici que notre fonction appelle à la soutenir et non pas à la ralentir. Nous verrons, au moment de voter le budget 2015, celles et ceux d'entre nous qui auront véritablement à l'esprit l'avenir et la prospérité de notre ville.

Les socialistes approuveront les comptes 2013."

En sa qualité de vétéran comptabilisant 19 ans d'étude des comptes au sein de cet hémicycle, **M. Hulliger** indique que c'est la première fois que ceux-ci sont acceptés avec une telle unanimité, ce qui dénote l'excellent travail de l'administration qui a su tenir un budget rigoureux.

Pour lui, il subsiste toutefois quelques questions quant à la rigueur appliquée par certains services, dont il pense qu'ils ont cherché à limiter les dépenses en raison de la situation financière défavorable. A ce sujet, il craint que certains investissements n'aient pas été proposés dans le but de présenter des comptes positifs. Il relève en effet que la Commune aurait eu un bonus de CHF 2 mio en faisant abstraction des CHF 7 mio dépensés pour la recapitalisation de la CAP, ce qui, selon **M. Hulliger**, ne remet pas en cause une éventuelle augmentation du centime en 2015. Il a d'ailleurs l'impression que ses collègues d'en face ont commencé à limiter tout ce qui pouvait l'être dans les budgets en cours, de manière à éviter les mauvaises surprises et à pouvoir justifier le maintien des centimes additionnels au taux actuel.

En outre, il mentionne que les comptes de la quasi totalité des services ont été validés à l'unanimité des commissaires qui ont félicité les responsables de leur rigueur budgétaire. Le groupe AGCTM souhaite néanmoins faire quelques remarques sur des aspects précis.

En premier lieu **M. Hulliger** dit avoir beaucoup apprécié la présentation du responsable des sports concernant la sécurité et santé du personnel. Il note que de gros efforts ont été faits pour limiter les accidents professionnels, qui n'ont donné lieu qu'à 98 jours d'arrêts de travail en 2013 alors qu'il y en avait eu 375 en 2012.

En ce qui concerne l'information et la communication, il indique que son groupe est toujours aussi circonspect sur l'orientation prise par le journal communal qu'il compare à de l'eau, soit inodore, incolore et insipide. Il a d'ailleurs présenté un projet de résolution qui devrait permettre d'avoir plus d'informations à ce sujet.

Au niveau du service de gérance et entretien des bâtiments, **M. Hulliger** a également quelques inquiétudes sur l'entretien des bâtiments qui diminue. Il ignore si ceci est dû au fait que le parc immobilier est en bon état ou parce qu'il faut repousser les entretiens pour respecter le budget. Quoi qu'il en soit, son parti doute que tout ait été fait et craint une détérioration du parc immobilier à force de reporter certaines réfections. De plus, il aimerait que les problèmes de localisation des concierges soient réglés.

M. Hulliger mentionne encore que le responsable des ressources humaines a présenté les besoins futurs en matière de personnel et que lui-même a constaté que sept services pourraient voir leur effectif augmenter: le secrétariat général, les finances, l'état civil, la petite enfance, les Aînés, l'urbanisme et la culture. Il pense que ces services vont réclamer des postes supplémentaires pour 2015, mais il ne doute pas que la majorité de droite va les refuser comme elle l'a fait lors du dernier budget pour la plupart des demandes.

Quant aux finances, il a un doute sur le parking de Meyrin-village qui n'apparaît que dans le patrimoine administratif. Ce parking rapporte certes de l'argent mais en coûte également et les explications fournies n'ont pas été suffisantes bien qu'il ait été précisé qu'un montant serait inscrit dans les comptes 2014.

En conclusion, **M. Hulliger** a l'impression que la période de "vaches grasses" est terminée et que les restrictions et consignes de rigueur vont se poursuivre. Or, la Commune est à l'aube d'une nouvelle ère, avec des infrastructures qui vont très prochainement sortir de terre, et il faudra se donner les moyens de les faire fonctionner, ce qui va occasionner des coûts supplémentaires.

Pour en revenir aux comptes 2013, le groupe AGTCM est très satisfait de la manière dont ils ont été présentés, félicite les services pour leur excellent travail et les approuvera.

M. Girardet annonce tout d'abord que le MCG acceptera les comptes tels que présentés au Municipal d'avril. Il considère que les chefs de service ont accompli un travail minutieux et efficace puisqu'ils sont parvenus à respecter leur budget et même parfois à réaliser des économies, notamment au niveau de l'énergie. Celles-ci sont remarquables grâce aux investissements consentis par la Commune, laquelle va persévérer dans cette voie afin d'obtenir le label de "Cité de l'énergie".

Il relève également que c'est la recapitalisation de la CAP, dont le montant avait déjà été annoncé à fin 2012, qui a "plombé" les comptes et qu'un bonus de CHF 2 mio aurait été réalisé sans cette charge.

Au niveau du personnel, **M. Girardet** rappelle que 10 postes supplémentaires ont été demandés pour 2013. Certains ont été approuvés par le Municipal, dont 4,5 postes pour le contrôle du stationnement qui n'ont pas été engagés en 2013, ce qui a permis une économie substantielle.

Il constate en outre l'important dépassement de CHF 618'454.- sur la rubrique "rétrocession aux communes françaises". Les membres du MCG regrettent que ce montant continue d'augmenter sans que l'administration cantonale parvienne à les rassurer sur la manière de calculer cette rétrocession. **M. Girardet** signale que CHF 6,5 mio de francs d'impôts ont été rétrocédés aux communes française, ce qu'il estime suffisant pour que la France participe à certaines infrastructures, tels les P&R.

Il tient encore à féliciter le service de l'environnement pour les deux prix obtenus par Meyrin concernant le fleurissement de la Commune et le prix de Pro Natura pour sa politique générale en matière de protection de la nature.

M. Girardet relève que le service des aînés, qui a bénéficié de l'engagement d'un assistant administratif à 75% en 2013, a augmenté ses activités qui rencontrent un vif succès. Aussi, malgré le léger dépassement de budget, le MCG continuera-t-il à soutenir l'aide aux aînés.

Il note qu'un effort considérable a également été mené au service de la petite enfance, dans le respect des enveloppes budgétaires, effort qui sera encore important cette année en raison du déménagement des enfants de la crèche des Boudines à l'EVE de Monthoux ainsi que de la mise en route du nouvel EVE aux Vergers.

Il rappelle qu'un concierge itinérant supplémentaire avait été accordé pour 2013 afin d'augmenter les heures d'ouverture de la salle Antoine-Verchère, et ajoute que le MCG tient à ce que cette salle soit ouverte au public.

Enfin, pour ce qui est de la gestion du personnel, s'il comprend que le Conseil administratif soutienne de manière générale ses employés, il se souvient cependant que, en décembre 2012, M. Hulliger a demandé un audit sur la gestion du personnel ainsi que les travaux envisagés à ForuMeyrin.

En conclusion, il annonce que le MCG approuvera ces comptes qui sont bénéficiaires, si l'on excepte la recapitalisation de la CAP, tout en répondant aux besoins de la population ainsi qu'aux employés de la Commune.

M. Cornuz fait part de la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ont pu apprécier les efforts de l'administration pour avoir géré avec une grande efficacité les comptes de la Ville de Meyrin en 2013. Nous tenons aussi à relever que les prévisions de rentrées communiquées par l'administration fiscale cantonale semblent nous parvenir année après année avec des estimations de plus en plus réalistes, ce qui nous aidera assurément à l'avenir à faire les bons choix pour la gestion financière de notre commune.

En dehors de ces aspects, force est de constater que les consignes de rigueur ont de toute évidence porté leurs fruits et sont en outre couronnées par de substantielles économies qui ont pu être enregistrées grâce à des non-dépensés, ce qui est toujours bon à prendre dans une période budgétaire difficile pour tous. Nous retiendrons d'autre part et tout particulièrement les effets concrets de la politique d'assainissement énergétique qui nous permet de voir nos charges diminuer dans ce domaine.

Les économies d'énergie et les démarches en cours pour diminuer d'autres charges administratives ou logistiques comme, par exemple, la dénonciation des contrats actuels de téléphonie pour une solution moins coûteuse, auront sans aucun doute des effets plus qu'intéressants dans les chiffres qui nous seront présentés dans les prochaines années. Les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront sans réserve ces mesures nécessaires pour améliorer notre efficacité financière, partout où cela sera économiquement possible et humainement acceptable.

Nous sommes en effet d'accord sur le principe de réduction des dépenses, mais pas n'importe comment, ou de manière linéaire comme cela semble devenir un sport en vogue dans d'autres hémicycles. Notre capacité à réduire des coûts de fonctionnement est potentiellement encore très importante et nous devons prendre nos responsabilités dans ce sens. Gardons-nous toutefois de faire des choix simplistes ou issus d'une fainéantise coupable, et dont les conséquences pourraient aggraver la situation économique des personnes morales et physiques sur notre territoire communal ! La ville de Meyrin a en effet un rôle important à jouer dans la stimulation de l'économie locale, et doit assumer aussi son rôle potentiel de pourvoyeuse d'emplois de manière directe ou indirecte.

Les Verts de Meyrin-Cointrin auront également à cœur de soutenir dans les prochaines années tout investissement visant à l'entretien et la rénovation de notre patrimoine communal, comme c'est le cas actuellement à l'école des Boudines par exemple, ou encore avec les travaux de réhabilitation du Jardin alpin. Les investissements proposés par l'administration pour améliorer notre efficacité énergétique, qui feront l'objet de trois délibérations distinctes au cours de cette soirée, vont dans le même sens, et nous sommes certains que d'autres améliorations du même type peuvent encore être imaginées et présentées. A l'inverse, nous ne pourrions par contre pas accepter d'autres acquisitions ou constructions dont les coûts d'exploitation pourraient faire prendre l'ascenseur à notre budget de fonctionnement. Il nous semble par contre utile et important de maintenir ce qui existe, tout en nous efforçant d'en améliorer l'efficacité.

A l'issue de nos débats en commission, nous regrettons enfin que le processus décisionnel ne soit pas encore optimal à nos yeux. La marge de manœuvre des conseillers municipaux reste limitée pour donner à l'administration une orientation financière et un ordre de priorité conforme à nos attentes, afin d'établir un budget idéal. Nos demandes répétées pour obtenir une comptabilité analytique et une présentation de charges par secteurs d'activités ont certes été entendues. Il nous reste toutefois à savoir ce que nous allons faire de ces nouveaux outils et comment nous pourrions à l'avenir définir nos priorités par les décisions que nous voulons prendre au niveau financier sur cette nouvelle base.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront les trois délibérations relatives aux comptes de l'exercice 2013, et gardent l'espoir que les efforts possibles et souhaités pour la bonne santé financière de la ville de Meyrin se poursuivent et se multiplient dans les prochaines années."

Mme Duay-Duran donne connaissance de la position du PDC:

- "La création de plus de 1'000 appartements aux Vergers avec toutes les infrastructures nécessaires;
- l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du lac des Vernes;
- la rénovation complète de l'école des Boudines;
- le nouvel espace de vie enfantine sur le site de Monthoux;
- les travaux effectués pour améliorer l'éclairage public tout en diminuant de 11% la consommation d'électricité;
- la réfection de plusieurs bâtiments et, notamment, l'école de la Golette, des Champs-Fréchets, de Monthoux, de Meyrin-Village, de Bellavista II, de Livron, de la Mairie, etc.

Ces quelques actions et investissements font partie des principales démarches de l'année 2013, une année dont les comptes auraient clôturé avec un résultat positif de plus de CHF 2 mio, si la Commune n'avait pas versé un montant de plus de CHF 7 mio pour le refinancement de la CAP, à savoir la caisse de pension de nos employés communaux.

Ce bénéfice d'environ CHF 2 mio est composé par un montant non dépensé d'environ CHF 1'230'000.- dans les charges de fonctionnement, et par un montant des revenus supérieur aux estimations budgétaires d'environ CHF 858'000.-. Ce résultat positif est à imputer au travail rigoureux de notre Conseil administratif et de quelques services communaux qui ont tout fait pour respecter le budget. Nous nous en réjouissons et les en remercions.

Comme déjà indiqué, malgré le résultat positif de CHF 2 mio, les comptes 2013 affichent un résultat négatif d'environ CHF 5 mio dû au versement à la caisse de pension. Nous aurions pu intégrer cette charge dans le budget de fonctionnement, mais elle n'était malheureusement pas connue lors de la présentation du budget. Nous aimerions néanmoins souligner, encore une fois, que ce financement représente un énorme effort de la part de la Commune, et nous espérons vivement que les employés communaux apprécient cet accompagnement.

Au niveau des résultats fiscaux, les impôts des entreprises, soit les impôts sur les personnes morales, sont en augmentation d'environ CHF 4 mio par rapport au budget 2013. Quant aux impôts sur les personnes physiques, ils affichent un résultat inférieur au budget d'environ CHF 2 mio.

Nous pouvons néanmoins nous réjouir des résultats de l'année 2013 qui découlent de la bonne gestion financière, caractérisée par une vision pragmatique de notre Conseil administratif et des efforts des chefs de service communaux.

Ces comptes, qui ont été analysés et commentés lors des différentes commissions des finances ces dernières semaines, s'affichent sans dettes et sans emprunts, et cela tout en ayant honoré les investissements prévus de plus de CHF 31 mio nets, qui ont été entièrement couverts par la trésorerie. Cette situation confirme enfin notre démarche et volonté de maîtriser les coûts et les charges de fonctionnement.

Notre groupe accepte les comptes 2013 et réitère ses remerciements au Conseil administratif et à l'administration pour leur excellent travail."

Mme Hayes fait part de l'avis de son parti:

"Le groupe UDC a suivi l'examen des comptes 2013 avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Nous tenons tout d'abord à remercier M. Cela pour la tenue des comptes qu'il a faits à travers cette législature. Nous avons appris qu'il avait été muté dans son service, laissant sa place à Mme de Oliveira et nous souhaitons à tous les deux du succès dans leurs nouveaux postes.

Nous avons remarqué avec satisfaction que tous les services ont revu leurs comptes à la baisse, certains services plus que d'autres, mais tous ont fait un effort car ils sont conscients que nous sommes dans un moment où il faut faire des économies.

Nous félicitons également notre Conseil administratif qui a pu limiter notre déficit tout en gardant le centime additionnel à 43 ct. comme voté ici même par notre majorité de droite.

Au courant de l'année 2013, nous avons dû recapitaliser la CAP à hauteur de CHF 7'159'183.- mais, grâce au résultat positif de CHF 2'100'839.- qui provient, d'une part, des revenus supérieurs au budget pour CHF 858'411.- et, d'autre part, des charges inférieures au budget de CHF 1'230'349.-, nous avons un résultat négatif de CHF 5'058'343.-.

Pour tout ce qui précède, nous acceptons les comptes 2013 et voterons favorablement les trois délibérations y relatives."

M. Tillmann donne connaissance de la position de son groupe:

"Le groupe libéral-radical de Meyrin-Cointrin a pris connaissance des comptes 2013 au travers des nombreuses commissions agendées par notre administration. Les chefs de service qui se sont succédés nous les ont présentés de manière claire et convaincante, donnant des réponses satisfaisantes à nos questions. Nous avons également noté avec satisfaction que les dépassements ont été dans la plupart des cas compensés par des économies, rendant un budget équilibré bien qu'il nous semble qu'un budget devrait être rigoureusement tenu.

Si, globalement, nous saluons l'exercice, le dépassement du budget de près de CHF 9 mio dû principalement à la recapitalisation à la hauteur de CHF 7 mio de la CAP par le contribuable, pour finalement obtenir un excédent de charges de CHF 5 mio nous laisse quelque peu dubitatifs. Au lieu d'avoir un excédent de recettes de CHF 2 mio, nous avons un excédent de charges de CHF 5 mio. Même si cette dépense est exceptionnelle, nous voulons pouvoir agir sur les charges du personnel qui représentent la moitié de notre budget. Il faut impérativement que le Conseil municipal puisse se réserver le droit de gérer cette charge en fixant les annuités en fonction des résultats financiers ainsi que la rediscussion de certains privilèges et la participation par l'assuré à une éventuelle future recapitalisation de la CAP par une réserve constituée, comme cela se fait dans le canton et la Confédération. Notre groupe proposera de réfléchir en septembre aux mesures à prendre, cela est vital pour nos finances.

Aussi, puisque le budget 2015 est déjà dans les têtes, nous pensons qu'il est important de le recentrer sur l'essentiel afin qu'il puisse être rééquilibré et tenir compte des conséquences d'éventuelles détériorations économiques qui pourraient avoir des effets négatifs sur les rentrées fiscales. La baisse du budget ainsi que l'amélioration des recettes sont impératives pour le maintenir équilibré, et ceci sans alourdir la fiscalité de nos citoyens et de nos entreprises. L'engagement de nouveau personnel ainsi que l'analyse des prestations offertes à nos concitoyens ainsi que des investissements fonciers au coup par coup doivent être freinés, voire gelés.

Il est clair que le groupe PLR n'acceptera en aucun cas une augmentation du centime additionnel. Nous demandons également, lors de l'élaboration du budget 2015, que les lignes budgétaires concernant d'éventuels nouveaux postes dans l'administration ainsi que des travaux non récurrents nous soient présentées sous forme de délibération.

Nous réitérons nos remerciements à l'administration et à ceux qui ont travaillé pour la présentation des comptes 2013.

Le groupe PLR laisse la liberté de vote à ses élus pour les comptes 2013 tels que présentés."

La parole n'est plus demandée et **M. Hernot** met aux voix les différentes délibérations.

a) Délibération n° 2014-10a

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2014,

D E C I D E

P A R 3 1 O U I, S O I T A L'U N A N I M I T E

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 97'048'690.81 aux charges et de CHF 91'990'347.15 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 5'058'343.66,
3. d'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 31'535'795.- aux dépenses et de CHF 405'979.05 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 31'129'815.95,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 31'129'815.95 par l'autofinancement à raison de CHF 6'716'981.64 au moyen de la somme de CHF 11'775'325.30 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et après déduction de l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 5'058'343.66,
5. d'approuver la diminution de la fortune nette de CHF 5'058'343.66 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2013,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de CHF 236'662'019.24 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	80'827'835.96
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		155'834'183.28
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		236'662'019.24

et au passif un montant de CHF 236'662'019.24 qui se compose de:

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	5'432'493.03
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'635'137.27
- Provisions (nature 24)	18'710'887.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	10'758'607.48
- Fortune nette (nature 29)	<u>200'124'893.96</u>
Total du passif	236'662'019.24

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à CHF 20'391'036.38.

b) **Délibération n° 2014-11a**

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2014,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013 suivants, pour un montant total de CHF 9'919'046.03, soit :

No	Libellé	Dépassements en CHF
01	CONSEIL MUNICIPAL	7'508.65
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	4'890.00
303	ASSURANCES SOCIALES	1'217.40
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1'382.45
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	18.80
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	543.20
303	ASSURANCES SOCIALES	543.20
05	ADMINISTRATION GENERALE	7'103'285.09
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	7'077'812.05
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	16'963.49
317	DEDOMMAGEMENTS	8'509.55

Séance du 20 mai 2014
tenue en séance ordinaire

08	IMMEUBLES DU P.A.	77'235.90
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	36'105.25
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	41'030.45
331	AMORTISSEMENTS P.A.	100.20
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	39'608.16
319	FRAIS DIVERS	6'068.60
330	PATRIMOINE FINANCIER	33'539.56
10	ETAT CIVIL	14'975.25
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	12'575.25
306	PRESTATIONS EN NATURE	2'400.00
11	POLICE MUNICIPALE	21'953.10
306	PRESTATIONS EN NATURE	17'814.10
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERES	4'139.00
14	INCENDIE ET SECOURS	10'855.22
303	ASSURANCES SOCIALES	5'078.90
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERES	1'709.37
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	4'065.50
331	AMORTISSEMENTS P.A.	1.45
16	PROTECTION CIVILE	644.92
303	ASSURANCES SOCIALES	382.50
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	262.42
21	ECOLES PUBLIQUES	75'278.60
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	26'699.65
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	198.00
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	94.00
317	DEDOMMAGEMENTS	13'889.95
331	AMORTISSEMENTS P.A.	31'245.00
361	CANTONS	3'152.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	23'302.27
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	23'298.95
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3.32
33	PARCS ET PROMENADES	13'957.11
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3'281.95
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	6'748.28
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERES	3'660.60
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	206.68
319	FRAIS DIVERS	59.60
34	SPORTS	56'847.69
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	55'337.20
303	ASSURANCES SOCIALES	1'504.65
331	AMORTISSEMENTS P.A.	5.84

Séance du 20 mai 2014
tenue en séance ordinaire

35	AUTRES LOISIRS	53'439.72
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	11'892.87
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	404.00
331	AMORTISSEMENTS P.A.	16'300.00
365	INSTITUTIONS PRIVEES	13'967.69
366	PERSONNES PHYSIQUES	10'875.16
58	AIDE SOCIALE	87'493.99
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'205.99
331	AMORTISSEMENTS P.A.	30'001.00
361	CANTONS	7'479.00
365	INSTITUTIONS PRIVEES	22'808.00
367	ETRANGER	25'000.00
62	ROUTES COMMUNALES	93'751.85
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	22'269.70
303	ASSURANCES SOCIALES	2'831.40
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	2'793.55
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	49'567.25
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	6'700.85
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	9'282.00
319	FRAIS DIVERS	307.10
65	TRAFIC REGIONAL	2'208.90
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	2'208.90
71	PROTECTION DES EAUX	417.00
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	417.00
72	TRAITEMENT DES DECHETS	4'957.51
303	ASSURANCES SOCIALES	963.15
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	3'886.16
319	FRAIS DIVERS	108.20
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	163.45
306	PRESTATIONS EN NATURE	140.65
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	22.80
78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	49'582.90
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	33'372.50
331	AMORTISSEMENTS P.A.	16'210.40
90	IMPOTS	2'174'947.96
330	PATRIMOINE FINANCIER	1'544'808.60
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	618'454.64
351	CANTONS	11'684.72
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	6'087.59
319	FRAIS DIVERS	6'087.59
	TOTAL GENERAL	9'919'046.03

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

c) **Délibération n° 2014-12a**

relative à l'approbation du rapport de gestion 2013 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2014,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2013 de l'OPC Meyrin-Mandement.

* * *

12. **Délibération n° 2014-07a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 30 kWc sur la toiture de l'école de la Golette. Rapport de la commission de l'énergie (M. de Préville, Ve)**

Rapport de la commission de l'énergie du 7 mai 2014:

"Le chef de projets énergie présente cette délibération qui ressemble fortement à la suivante. Les panneaux sont les mêmes, les onduleurs sont les mêmes, seul le lieu d'implantation et le nombre de panneaux changent. Le projet peut bénéficier d'une subvention unique de Swissgrid de CHF 30'000.-, soit ~30% du coût.

Le président soumet au préavis de la commission la délibération n°2014-07 qui est préavisée favorablement par 11 oui et 2 abstentions."

M. Dumalle donne lecture de la position des Verts:

"Joindre l'utile à l'agréable, avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est en quelque sorte ce que nous propose, avec ces deux délibérations, notre jeune et dynamique chef de projet "énergie". En effet, on nous soumet la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits d'une école et d'une patinoire. Par cette initiative, ce n'est pas moins de quatre objectifs que vise notre service énergie:

1. produire de l'énergie sans apport de ressource d'origine fossile;
2. gagner de l'argent en produisant et en vendant de l'électricité aux SIG;
3. sensibiliser avec des compteurs de production ceux à qui appartient l'avenir, la génération du XXI^e, nos enfants et petits enfants, sans oublier les acteurs d'aujourd'hui, nous-mêmes;
4. faire travailler des entreprises locales utilisant des produits européens dans un secteur d'activité plein d'avenir et créateur d'emplois.

Je n'oublierai pas, en passant, que Meyrin se situe dans le premier quart des villes suisses labélisées "Cités de l'énergie" et en 8^e position des communes genevoises. Enfin, la cerise sur le gâteau, une subvention de CHF 30'000.- pour la Golette ainsi qu'une de CHF 65'000.- pour la patinoire nous seront octroyées si nous acceptons ces délibérations immédiatement, ce qui ne sera assuré en cas de report.

Meyrin, ville dynamique et en bonne santé financière, se doit de donner l'exemple d'un développement durable et responsable sur ses bâtiments communaux comme nous l'avons décidé en acceptant notre plan directeur "énergie" en avril 2011.

A ce titre, je ne peux pas m'empêcher de vous donner une fois encore mon exemple personnel. L'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur mon toit il y a 15 ans. Amortit en moins de dix ans, huit ans exactement, aucun frais d'entretien depuis. Une économie d'environ CHF 1500.- sur ma facture SIG par année, sans parler que la diminution de production me semble négligeable et que mon onduleur va parfaitement bien, merci. Si je regrette mon investissement ? Certainement pas, en revanche, en connaissant le résultat 15 ans plus tard, j'aurais commis une grossière erreur d'appréciation financière en ne l'ayant pas fait. Convaincre par l'exemple, nous aimons cette devise chez les Verts.

Cette prise de position, et ceci dans un souci d'économie de temps, est valable pour les deux délibérations n^{os} 2014-07a et 2014-08a, Nous nous réservons toutefois un droit de parole pour la suivante si nécessaire.

En conclusion, et si cette dernière devait vous avoir échappé, les Verts de Meyrin-Cointrin soutiennent les délibérations n^{os} 2014-07a et 2014-08a sans restriction et se réjouissent d'avance de ce bon plan."

M. Mastoura donne connaissance de la position du parti socialiste:

"Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin, fidèle à ses convictions, se déclare pour la délibération n° 2014-07a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 30 kWc sur la toiture de l'école de la Golette.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Le Chevalier de Prévile pour l'excellence de son rapport qui, comme d'habitude, brille dans ses explications et nous fait vivre comme si nous étions en commission. Ceci dit, la ville de Meyrin-Cointrin se veut être ville pionnière en écoquartier. Elle se doit de réaliser des installations solaires photovoltaïques là où la possibilité le permet. La toiture de la Golette a été rénovée il y a à peine quelques années, en 2009 plus précisément, orientée vers le sud-ouest, prête à accueillir le soleil dans ses bras afin de l'offrir à nos jeunes qui fréquentent cette école.

Pour moi, tout a été dit, soit dans le rapport ou l'intervention du parti des Verts. Le PS Meyrin-Cointrin renouvelle son soutien à cette délibération."

Mme Hayes pense qu'il sera intéressant que les enfants voient comment on réalise une installation solaire et note que le crédit est peu important.

Aussi, l'UDC approuvera-t-il cette délibération.

M. Frauchiger fait part de la position du MCG:

"La délibération 2014-07a proposée est judicieuse, nous dirons même: "Voilà une idée qu'elle est bonne !" Expression grammaticale fautive j'en conviens !

Mais, dans l'exposé des motifs très complet, on y parle d'une toiture d'école rénovée, et surtout de l'implication des élèves dans une démarche de développement durable qui les sensibilisera d'une manière concrète grâce à la visualisation sur un panneau des performances de l'installation. Ce côté ludique nous semble éclairé, ceci sans jeux de mot !

Sans rentrer dans tous les détails techniques de la production énergétique d'une telle installation, nous suivrons avec attention le rendement de celle-ci, car nous sommes convaincus du bienfait d'une telle démarche écologique.

Aussi, le groupe MCG soutiendra-t-il très favorablement cette délibération."

Mme Kunz-Félix donne lecture de l'avis du PLR:

"Meyrin, cité de l'énergie, ce n'est pas une nouveauté, on l'a évoqué à plusieurs reprises ce soir. Ce label récompense les efforts fournis en matière d'amélioration de la qualité de vie et de protection du climat. La réalisation des deux installations photovoltaïques sur les toits de la Golette et de la patinoire répond en tous points aux critères de ce label.

L'investissement n'est pas anodin. On le reconnaît et le PLR fait un choix réfléchi en soutenant ce projet après avoir effectué une pesée d'intérêt entre les contraintes financières et la responsabilité écologique. Nous aurions pu reporter cette charge à une année ultérieure, me direz-vous. Nous préférons proposer à notre administration d'étudier à l'avenir les possibilités de location aux SIG de nos toits communaux pour l'installation de panneaux solaires afin de diversifier les modes d'investissement et continuer d'adopter une attitude écologique responsable tout en allégeant les charges pour notre commune.

En définitive, le PLR votera favorablement les deux délibérations n^{os} D-2014-07a et 08/a."

Plus personne ne demandant la parole, **M. Hernot** met au vote la **délibération n° 2014-07a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 30 kWc sur la toiture de l'école de la Golette

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le cadastre solaire des toitures établi par le Canton;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2009 relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune;

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie®";

Vu la rénovation de la toiture de l'école de la Golette en 2009;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2014,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de CHF 110'000.- destiné à financer la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 30 kWc sur la toiture de l'école de la Golette,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 110'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 110'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2015 à 2024 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

* * *

13. **Délibération n° 2014-08a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 600'000.- destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 240 kWc sur la toiture de la patinoire couverte. Rapport de la commission de l'énergie (M. de Préville, Ve)**

Rapport de la commission de l'énergie du 7 mai 2014:

"Le conseiller administratif, M. Tschudi, introduit cette délibération en soulignant que, d'une part, elle correspond à un investissement qui apporte des économies importantes sur les dépenses de la Commune et, d'autre part, elle va dans le sens des économies d'énergie désirés aux trois niveaux de notre système politique national.

Le chef de projets énergie présente ensuite aux commissaires les détails techniques et financiers de ce projet: 1'645 m² de panneaux solaires photovoltaïques qui vont produire une moyenne annuelle de 270 MWh, soit environ 5% de la consommation annuelle des installations publiques de notre commune. Ces panneaux vont provenir de l'Union européenne et ont une durée de vie estimée de 30 ans avec une faible perte d'efficacité dans le temps (~1.1%/an). Ce projet vient s'inscrire dans une série d'autres projets de même nature qui vont permettre dans quelques années de faire baisser les besoins communaux en énergie de près de 10%.

Le courant continu produit par les panneaux sera converti en courant alternatif au moyen d'onduleurs. Ces derniers, au nombre de douze, ont une durée de vie estimée à 10 ans, ceci fait qu'il convient d'inclure dans les frais de fonctionnement de cette installation de remplacement périodique de ces onduleurs.

Avant de passer aux deux options pour l'utilisation de ce courant, le chef de projets énergie précise que, d'une part, le montant de cette délibération doit être ramené à CHF 600'000.- car les retours d'appels d'offre ont apporté une diminution de CHF 50'000.-. De plus, il indique que, bien qu'il n'y ait pas de subventions étatiques pour ce type de projets, il a obtenu du Fonds énergie des collectivités une aide de CHF 65'000.- qui n'est pas incluse dans la présente délibération.

Il présente ensuite les deux options pour l'utilisation du courant produit par ce projet:

- *la vente RPC (rétribution à prix coûtant) par laquelle la Commune vend ce courant à 0.22F/KWh;*
- *l'autoconsommation (consommation de l'électricité sur place)*

Le chef de projet énergie présente ensuite une analyse comparative détaillée des effets financiers des deux options. De cette analyse, il ressort que, sous les conditions extrêmement prudentes adoptées par le chef de projets énergie, du seul point de vue financier, la vente RPC est marginalement plus avantageuse que l'autoconsommation (~ CHF 50'000.- sur 30 ans, soit ~ CHF 1'800CHF/an). L'autoconsommation est, quant à elle, plus intéressante d'un point de vue écologique (moins de pertes en ligne) et donc apporte plus de points selon le label Cité de l'énergie par exemple.

Le président demande aux commissaires s'ils ont des questions.

Un commissaire déclare que son groupe, bien que très favorable à de telles économies d'énergie, demande de reporter cette délibération à 2016, arguant de l'importance des investissements et donc décaissements auxquels doit faire face notre commune dans les prochaines années.

Une commissaire demande comment les panneaux seront entretenus. Le chef de projets énergie lui explique qu'il conviendra de les nettoyer manuellement tous les deux ans, ce coût étant inclus dans les projections présentées.

Une autre commissaire aimerait avoir des précisions sur l'autoconsommation. Le chef de projets énergie explique le courant produit est alors directement utilisé par la patinoire couverte et qu'en cas de surproduction, ce courant est réinjecté dans le réseau normal et en cas de sous-production, la commune achètera le courant manquant au tarif courant.

Un commissaire pose quelques questions techniques (angles de panneaux en fonction de la saison, et choix des onduleurs). Il lui est répondu que l'angle est fixe et qu'il est choisi pour optimiser les rendements en été. Les onduleurs sont la solution proposée par tous les soumissionnaires. Ce commissaire exprime son soutien à ce projet.

M. Tschudi dit comprendre la position du groupe qui souhaite reporter en 2016 cette délibération mais souligne que les conditions financières sont aujourd'hui favorables (taux bas, soutien du Fonds énergie, etc.) ce qui ne sera peut-être plus le cas en 2016. De plus, un report c'est priver la Commune d'économies pendant deux ans. Un commissaire précise qu'il convient de ne pas confondre coûts et liquidités. En effet, ce qui fait que pendant les 10 premières années, ce projet présente un déficit, ce sont les amortissements qui ne sont pas des décaissements, mais un simple jeu comptable.

D'autres commissaires de différents groupes expriment leur soutien à ce projet que d'aucuns saluent comme intelligent.

Un bref débat a lieu à propos d'éventuelles ombres portées par les bâtiments des Vergers. Il n'y aura pas d'impact notable des ombres portées des immeubles avoisinants.

Le président soumet au vote des commissaires la proposition de reporter la délibération en 2016. Cette proposition est refusée par 8 non, 1 oui et 4 abstentions.

Le président demande le préavis des commissaires pour la délibération n° 2014-08 qui est préavisée favorablement par 8 oui et 5 abstentions."

M. Robert, pour qui le Municipal fait du travail sérieux, rappelle qu'il a adopté un plan directeur de l'énergie, une résolution sur l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et un plan des investissements qui prévoit les moyens de mettre en œuvre ces décisions.

La Commune en est maintenant au stade de la réalisation et aucun imprévu n'est survenu qui pourrait justifier un retour en arrière, même si des investissements importants sont à venir. Il estime qu'il n'y a donc aucune raison de refuser ou de repousser la mise en route du programme décidé, ceci d'autant moins qu'il permettra d'importantes économies, aussi bien en matière d'énergie que financières.

Pour **M. Robert**, si l'on renonce aujourd'hui à ce programme en raison des investissements à venir, ce sera définitif car la situation ne va pas s'améliorer et ces investissements vont s'étaler sur une longue durée.

En conclusion, il annonce que le parti socialiste approuvera cette délibération.

M. Tremblet note que toutes les explications ont été données en commission et que l'exécutif a expliqué qu'il était possible de faire cette dépense en raison du report de certains investissements aux Vergers.

Toutefois, malgré les assurances données, **M. Tremblet** ainsi que quelques membres du PDC restent dubitatifs sur la nécessité de réaliser cet investissement maintenant. C'est pourquoi la liberté de vote sera laissée aux membres de son groupe.

M. Frauchiger signale que le groupe MCG est favorable aux installations solaires photovoltaïques et laissera la liberté de vote à ses membres. Il poursuit en faisant la déclaration suivante:

"Je relève par contre qu'à l'époque de la construction de la patinoire, par mesure d'économie, un groupe politique faisait pression pour baisser le prix de cette construction. La lourde charpente du toit avait été diminuée et la structure ainsi affaiblie supprimait toute option d'un toit végétalisé et, par la même occasion, la pose de panneaux photovoltaïques.

A ce jour, nous nous posons légitimement la question. Ce toit peut-il vraiment recevoir un excédent de poids ? Nous ne pouvons qu'être étonnés d'une telle demande ! En effet, nous n'avons reçu aucune information sur le calcul de charge qui pourrait nous certifier que cette charpente est à même de supporter le poids non négligeable que représentent ces panneaux et leurs supports ! Nous n'avons aucune indication non plus sur la marge de charge en cas de fort enneigement ? Pour rappel, de nombreuses patinoires européennes ont subi l'effondrement de leur toit !

Nous pensons également que le "cube de glace", nom donné à cette architecture, serait bien enlaidi par ces rajouts vérolés et que l'architecte ferait triste tête de voir sa création ainsi dénaturée !

Nous laissons néanmoins la liberté de vote à nos membres sur cette délibération."

M. Tschudi répond que, comme indiqué en commission, une expertise a été faite et les toits supportent parfaitement les panneaux solaires prévus. Ceci est dû notamment au fait que ces panneaux ont évolué depuis la construction de la patinoire et sont beaucoup plus légers. Il va de soi qu'un tel projet n'aurait pas été déposé sans que sa faisabilité ait été vérifiée.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Hernot** met aux voix la **délibération n° 2014-08a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 600'000.- destiné à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 262 kWc sur la toiture de la patinoire couverte

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le cadastre solaire des toitures établi par le Canton;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2009 relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune;

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie®";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2014,

D E C I D E

PAR 23 OUI, 5 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 600'000.-** destiné à financer la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 262 kWc sur la toiture de la patinoire couverte,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 600'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 600'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2015 à 2024 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.331.

* * *

14. **Délibération n° 2014-09a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 890'000.- destiné au renouvellement de l'installation d'éclairage public au niveau du périmètre Meyrin-Parc/centre commercial/Forum et dans divers parcs et promenades. Rapport de la commission de l'énergie (M. Cornuz, Ve)**

Rapport de la commission énergie du 7 mai 2014:

"Le président ouvre cette 2^e partie de soirée en présence de M. Tschudi, et de M. Balsiger, chef de projet énergie au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

A l'aide d'une présentation projetée aux commissaires, MM. Tschudi et Balsiger exposent les motifs qui motivent l'administration à présenter ce crédit. En préambule, il est rappelé aux commissaires que le Conseil municipal avait validé en 2012 une délibération pour débloquer un crédit de CHF 565'000.- destiné à l'assainissement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Le bilan de cette campagne d'assainissement menée en 2013 est plutôt positif avec une baisse d'environ 11% de la consommation électrique. Il y est notamment relevé l'implantation en test de huit luminaires solaires au chemin Vert pour un résultat globalement convaincant auprès des habitants de ce quartier.

Revenant à la délibération dont il est question ce soir, les commissaires prennent connaissance de la situation actuelle pour le secteur de Meyrin-Parc, où l'éclairage existant est insuffisant, entraînant un sentiment d'insécurité élevé. Les emplacements des luminaires actuels sont inadaptés, l'efficacité énergétique est faible alors que la pollution lumineuse est élevée. Les installations sont devenues obsolètes et parfois d'une vétusté avancée. Pour preuve, il subsiste actuellement un luminaire qui date de 1962. Cette vétusté engendre des interventions nombreuses et coûteuses pour maintenir l'installation en l'état. Enfin, l'administration ajoute que de nombreuses plaintes ont été reçues de la part des habitants par courrier ou par téléphone.

Il est donc proposé aux commissaires les interventions suivantes:

Le remplacement des luminaires actuels par des nouveaux luminaires comprenant des mâts et des LED, l'optimisation de l'implantation de ces luminaires et la réfection du réseau d'alimentation pour les secteurs non tubés. M. Balsiger nous explique en effet que, lors de la construction de la cité, les câbles du réseau électrique reliant les luminaires ont été enterrés sans la protection d'un tube. L'entretien ou le changement de câbles défectueux nécessite donc de creuser pour dégager les câbles et les remplacer, ce qui est plus coûteux que d'extirper les câbles d'un tube qui resterait enterré.

Le montant de la délibération comprend également les coûts de remplacement de 40 points lumineux dans divers parcs, promenades et petits accès routiers sur le territoire de la Commune.

L'administration poursuit son introduction en détaillant et en expliquant l'option présentée dans le détail des coûts de la délibération. Deux options sont proposées sous formes d'amendements visant à trouver une solution acceptable pour l'éclairage du cheminement longeant la façade sud de Meyrincentre. Pour une raison qui n'a pas pu être déterminée, il s'avère en effet que les luminaires sont disposés en pleine zone de verdure, et sont très éloignés du cheminement piétonnier. Ce dernier est d'autre part dans un état pitoyable mais par contre idéal pour favoriser petits et gros bobos chez les usagers dont la vue ou la mobilité sont limités.

La première option propose le maintien du cheminement existant mais des travaux de réfection, plus le déplacement des luminaires pour les disposer en bordure de chemin afin d'en améliorer la visibilité. La plus-value pour cette option n°1 se monte à CHF 76'000.-.

La deuxième option propose de déplacer le cheminement à l'emplacement actuel des luminaires qui ont l'avantage, eux, d'être déjà installés avec un dispositif de protection par tube du réseau d'alimentation. Le montant à ajouter à la délibération si cette option est retenue par les commissaires serait de CHF 140'000.- tout compris. L'administration tient à préciser que les commissaires peuvent bien entendu aussi n'accepter aucune des options présentées et s'en tenir au montant présenté tel quel.

M. Balsiger achève sa présentation en indiquant l'impact que cette rénovation aurait sur la consommation électrique et les coûts pour la Commune en comparant la situation actuelle et la situation après les travaux. Les chiffres présentés aux commissaires permettent de voir que la consommation électrique serait divisée par trois et les frais de maintenance seraient eux divisés par quatre.

Le président ouvre ensuite un temps de questions. Revenant sur la baisse de la consommation électrique, un commissaire demande si l'éclairage ne va pas être de moindre intensité. Il lui est répondu que non, au contraire, car l'éclairage par LED est plus efficace mais moins gourmand en énergie.

Le même commissaire se demande si l'option du déplacement du chemin n'aurait pas du faire l'objet d'une délibération séparée. Cette préoccupation est bien comprise par l'administration, mais il apparaît toutefois judicieux de ne pas séparer des travaux qui sont liés, ce qui est bel et bien le cas ici.

Un commissaire demande si l'éclairage autonome installé au chemin Vert n'aurait pas pu être également installé dans les secteurs compris dans cette délibération. Il lui est répondu que ces huit luminaires ont été installés avant tout pour faire un test d'efficacité et qu'il apparaît pour l'heure trop tôt pour généraliser cette installation à plus grande échelle.

Le même commissaire demande si les nouveaux luminaires sont mieux protégés contre les dégâts occasionnés par la gent canine. Bien que les techniques de pointe ne soient pas encore optimales pour prévenir ces inondations régulières, on le rassure sur la résistance des mâts prévus.

Un autre commissaire se demande si les LED ne vont pas eux aussi éblouir par trop les passants comme c'est le cas avec les installations actuelles. Il lui est répondu que non, car la disposition permet un éclairage approprié sans gêner les usagers des chemins piétonniers.

Une commissaire demande si, en cas d'acceptation par les commissaires de la 2^e option qui leur est suggérée, le chemin piétonnier longeant la façade sud de Meyrincentre sera supprimée. Cela lui est confirmé.

Une commissaire s'inquiète de la fermeture potentielle des chemins piétonniers traversant les zones de verdure situées derrière Meyrincentre durant les travaux et demande quelle sera la durée des travaux. Il lui est répondu que la durée prévue ne devrait pas dépasser deux à trois mois, mais que les accès ne seront pas condamnés pendant les travaux.

Un commissaire demande si le concept de nouvel éclairage prévoit le gabarit du bâtiment de l'EVE de Meyrin-Parc qui remplacera l'actuelle crèche des Boudines. Il lui est répondu que cela a été pris en considération et que les luminaires seront déplacés de l'autre côté du chemin dans ce secteur, car leur emplacement actuel est inapproprié.

Un commissaire se demande si l'on a envisagé la pose d'applique sur les façades de Meyrincentre. Non, lui répond-t-on, bien que cela aurait pu être possible après négociations avec la direction du centre commercial. Le point essentiel restant comme toujours de savoir comment payer la facture d'électricité à charge de la Commune mais émise depuis un bâtiment privé.

Enfin un dernier commissaire demande si la direction de Meyrincentre a été informée de ces travaux et ce qu'ils en pensent. Il lui est répondu que la direction estime que ces travaux vont plutôt dans le bon sens pour la plus-value du périmètre autour du centre commercial.

A l'issue de la ronde de questions, le président soumet au vote des commissaires les amendements suggérés par l'administration. Il commence par la proposition la plus éloignée, l'option numéro 2 pour un montant de CHF 140'000.- correspondant au déplacement du chemin piétonnier près de la façade sud du centre commercial.

Cet amendement est accepté par 7 oui, 6 non et 0 abstention.

Dès lors, le président soumet aux commissaires le préavis sur la délibération n°2014-09a, relative à un crédit modifié de CHF 890'000.-. Cette délibération amendée est préavisée favorablement par 10 oui et 3 abstentions. Le président remercie les commissaires et lève la séance."

M. Frauchiger donne lecture de l'avis du MCG:

"Il probant que l'éclairage existant dans Meyrin Parc soit vétuste, insuffisant, que l'implantations des luminaires soit inadaptée et gourmande en énergie. En un mot, ces installations électriques d'un autre âge sont devenues obsolètes et, de surcroît, peu sécurisantes !

Pendant la commission de l'énergie, il nous a été démontré les nombreuses carences du réseau électrique. Dans l'intervalle, deux options nous ont été proposées sous forme d'amendements visant à trouver une solution acceptable pour l'éclairage du cheminement longeant la façade sud de Meyrincentre (côté Migros).

La première option propose le maintien du cheminement actuel mais des travaux doivent être entrepris pour la réfection du chemin piétonnier en mauvais état ainsi que le déplacement des luminaires existant pour les disposer en bordure de chemin afin d'avoir un éclairage optimal dans cet endroit sombre et peu rassurant.

Une aberration vient compléter la situation actuelle car les luminaires présents sont disposés en pleine zone de verdure et éloignés d'une dizaine de mètres de la bordure du chemin qui jouxte le bâtiment du centre commercial. La plus-value pour cette option n°1 se monte à CHF 76'000.-.

La deuxième option propose de déplacer le cheminement d'une dizaine de mètres dans la zone verdure où sont placés les vieux luminaires qui possèdent déjà un dispositif de protection par tube du réseau d'alimentation électrique. Cette option n°2 coûterait CHF 140'000.-.

Aussi, notre groupe est-il favorable à cette délibération mais opte pour l'option n°1 à CHF 76'000.- qui consiste à garder l'actuel chemin qui borde le centre commercial, à refaire le revêtement du sol et y placer de nouveaux luminaires."

M. Hernot demande des éclaircissements à M. Frauchiger car il ne dispose que d'un amendement du PLR.

M. Frauchiger répond que le MCG soutiendra donc cet amendement.

M. Tillmann donne connaissance de la position du PLR:

"Notre groupe est favorable à cette délibération qui est nécessaire non seulement par un éclairage défectueux des installations actuelles mais également par la vétusté de celles-ci. Nous avons en effet de luminaires datant des années 60 dont certains utilisent encore des lampes à vapeur de mercure, ce qui sera interdit dès l'an prochain.

Nous avons écouté les explications de notre spécialiste maison en énergie et ne pouvons qu'être convaincus que cet investissement est nécessaire du point de vue énergétique mais également pour le confort des usagers et des résidents. Les luminaires proposés sont en effet munis d'ampoules LED et leur faisceau est dirigé de manière optimale pour éviter une trop grande diffusion lumineuse.

Deux points cependant soulèvent quelques remarques. Si l'on peut saluer l'initiative de cette délibération, nous sommes un peu étonnés, voire frustrés que l'on n'ait pas cherché un peu plus loin que le classique tranchées, tubes et câbles. Il nous semble que l'on aurait pu nous soumettre un projet plus osé tourné vers des technologies certes nouvelles mais existantes avec des luminaires autonomes. Cela n'est peut-être pas encore la panacée mais notre commune, dotée entre autre d'un fond énergie de près d'un demi million, aurait dû à notre goût se lancer dans un projet pilote qui, non seulement économiserait tranchées et câbles, soit près de CHF 300'000.-, mais permettrait également de tester ces éclairages du futur proche qui vont s'améliorer de jour en jour et qui sont autonomes en énergie, profitant du soleil. Nous dire que les tubes mis en place resserviront dans 50 ans nous semble un manque de vision et de confiance en l'avenir.

Le second point pour lequel nous avons déposé un amendement concerne le déplacement du chemin qui jouxte le centre commercial sur son côté droit si l'on se situe en face de celui-ci. Il est vrai que les luminaires censés l'éclairer sont situés quelques mètres plus loin dans le pré. Cette étrangeté pouvait être modifiée de deux façons, soit les luminaires vont au chemin, soit le contraire. La commission a adopté cette dernière solution pour des raisons qui nous ont semblé plus émotionnelles que pragmatiques, soit de déplacer le chemin vers les luminaires, empiétant sur la surface herbeuse pour plus de 100 m² et pénalisant ainsi cet espace de verdure d'une éventuelle future installation sportive ou ludique. En outre, la somme de CHF 140'000.- consacrée à cette version est supérieure à la version que nous vous proposons en amendement, soit de restaurer le chemin existant le long du centre commercial et en déplaçant les luminaires le long de celui-ci. Cout des opérations CHF 76'000.-, soit une économie de CHF 64'000.-. Nous estimons également que le chemin bordant le centre commercial sert également de protection contre des infiltration d'eau du bâtiment et qu'il sera de toute façon maintenu, soit un double usage avec le nouveau chemin. Nous vous enjoinons donc à soutenir notre amendement.

Le groupe PLR votera cette délibération ainsi amendée."

Mme Tschudi-Spiropulo fait part de la position de son groupe:

"Les verts de Meyrin approuvent évidemment cette délibération qui répond à une obligation légale, mais également à une nécessité écologique et sociale, et qui permet à terme de réduire notre facture d'électricité.

Notre commune a le plus grand potentiel d'économie d'énergie là où actuellement elle dépense le plus d'énergie, à savoir au centre sportif et dans l'éclairage public. Il est donc juste que nous concentrons nos efforts dans ces domaines pour apporter notre contribution au virage énergétique décidé par la Confédération.

D'un point de vue social et de qualité de vie, il est également urgent d'agir. En effet, mal éclairé et avec des cheminements parfois défectueux, Meyrin-parc est considéré par les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, comme peu sûr. C'est pourquoi nous avons privilégié la solution qui déplace le cheminement longeant aujourd'hui le centre commercial. Cette solution offre selon nous un meilleur sentiment de sécurité."

Mme Tschudi-Spiropulo ajoute que les Verts approuveront l'amendement mais trouvent surtout important de refaire les installations.

Elle reprend sa lecture:

"L'aménagement de l'espace public a une incidence importante sur la sécurité. Des lors, il vaut parfois mieux dépenser un peu plus en investissement dans l'espace public pour ne pas avoir à plomber les budgets de fonctionnement à venir en frais de sécurité supplémentaire.

C'est donc avec conviction et enthousiasme que nous soutenons ce projet très éclairé et que nous continuerons à soutenir des projets du même genre."

M. Mastoura fait part de l'avis du parti socialiste:

"Après les remerciements au rapporteur pour cet excellent rapport et les explications faites en direct ainsi que les prises de position des autres partis, vu le plan directeur énergie adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011 et le label obtenu par la ville "cité de l'énergie", le contenu de l'exposé des motifs, la clarté des détails des coûts, l'impact financier estimé sur le budget de fonctionnement et les retombées économiques en énergie et frais de fonctionnement. Le manque de visibilité en hiver et les nuits sombres ne font qu'agrandir l'insécurité et la peur des passants, nous devons offrir une meilleure visibilité à nos communiens.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste de Meyrin-Cointrin soutient cette délibération tout en rappelant qu'elle se trouve dans les investissements "priorité obligatoire". Quant à l'amendement de M. Tillmann, il laisse la liberté de vote."

M. Tremblet relève que le montant de la délibération initiale a augmenté de CHF 140'000.- en raison d'une option approuvée par une courte majorité de la commission. En effet, celle-ci a préféré la construction d'un nouveau chemin doté d'un nouvel éclairage le long de la façade sud du centre commercial plutôt que de rénover le chemin et déplacer l'éclairage.

Il précise que le PDC est acquis à la réfection de l'ensemble de l'éclairage du périmètre concerné à l'exception de cette option, pour des questions de coûts. Aussi soutiendra-t-il l'amendement présenté par le PLR et la délibération amendée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Hernot** met au vote l'**amendement** présenté par M. Tillmann, au nom du parti libéral-radical, *qui consiste à ramener le crédit à CHF 826'000.-.*

Cet amendement est **accepté par 22 oui, 7 non et 2 abstentions.**

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n° 2014-09a amendée**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 826'000.- destiné au renouvellement de l'installation d'éclairage public au niveau du périmètre Meyrin-Parc / centre commercial / Forum et dans divers parcs et promenades

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie®";

Vu l'interdiction des sources à vapeur de mercure prévue pour l'année 2015;

Vu la nouvelle génération de luminaires et leurs performances;

Vu le degré de corrosion et la vétusté de certains mâts d'éclairage public;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2014,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 826'000.-** destiné au renouvellement de l'installation d'éclairage public au niveau du périmètre Meyrin-Parc / centre commercial / Forum et dans divers parcs et promenades,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 826'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 826'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2015 à 2024 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331.

M. Girardet s'étonne que, lors du vote de l'amendement, M. Hernot n'ait mis aux voix que le titre de la délibération et que les points 1 et 2 du "décide" aient été ajustés en conséquence. Il note que c'est ce qu'il a demandé lors du vote de la délibération n°2014-05a, à savoir de modifier les montants inscrits aux points 1 et 2 du décide. Or, il n'a pas été donné suite à cette requête.

Pour **M. Hernot**, il semble cohérent que, lorsque l'on vote une modification du titre et du montant d'une délibération, l'ensemble de celle-ci soit modifiée en conséquence.

* * *

15. **Délibération n° 2014-13a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 5'800'000.- destiné à financer la réalisation du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. de Préville, Ve)**

Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc du 16 avril 2014:

"Après les salutations d'usage, le président donne la parole au chef du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE). Celui-ci nous présente le projet ou plus précisément la nouvelle mouture du projet de ce parking. La précédente version a conduit à un prix des places de stationnement de quelque CHF 57'000.-, ce qui créait un sérieux problème de rentabilité. Il a donc fallu revoir ce projet et c'est ce qui nous est présenté ce soir.

Il s'agit d'un parking de 217 places pour voitures et 50 places pour motos. Le coût de réalisation de la place est maintenant de moins de CHF 44'000.-. Cette réduction de coût est le résultat d'une nouvelle conception de ce parking: modification des rampes, suppression du tunnel, optimisation des porteurs pour une meilleure exploitation des places. En plus de cette réduction de coût (- 23%), obtenue par l'UTE grâce aux modifications déjà indiquées et aussi grâce à des négociations que les AIMP n'autorisent pas, le nouveau projet donne 10 places pour voitures et 50 places pour motos de plus que le projet initial.

Le chef de l'UTE nous détaille les autres aspects du nouveau projet: portes, ventilation, etc. ainsi que le plan d'installation et gestion du chantier. Comme il s'agit d'un nouveau projet, une nouvelle autorisation de construire a été déposée, mais elle devrait être accordée rapidement. Bien que non soumis aux AIMP, l'UTE a fait un appel d'offres pour chaque corps d'état et a mis en concurrence trois candidats pour chaque corps d'état. Les meilleures offres, tant du point de vue économique que technique, ont été retenues et leur total s'élève à CHF 5'800'000.-, montant de la présente délibération qui inclut les divers et imprévus et la TVA. Le nombre de places pour 100 m² SBP est de 0.71. Il est à noter que ce nombre de places a été le résultat des demandes des propriétaires et superficiaires des immeubles qui seront desservis par ce parking.

Le président demande ensuite aux commissaires s'ils ont des questions.

Un commissaire s'inquiète de la circulation intérieure du nouveau projet. Le chef de l'UTE précise que l'optimisation des porteurs a en fait amélioré la circulation intérieure.

Un autre commissaire demande si le coût du crédit d'étude doit être ajouté au montant de la présente délibération. Il lui est répondu que le coût de l'étude ayant été inférieur de CHF 300'000.- au montant voté, cette somme a été déduite du montant restant.

Un commissaire s'émeut du nombre de places par logement. Il lui semble très faible et de nature à poser à terme des problèmes d'ordre public car les gens qui ne pourront parquer leur voiture dans le parking la gareront sur le domaine public. Il regrette que le parking n'ait pas d'accès direct à l'immeuble C2. Et, finalement, il demande pourquoi ce projet n'a pas été soumis aux AIMP. Le chef de l'UTE lui répond que le projet étant privé, il n'y a pas à se plier aux exigences des AIMP, ce qui a permis de négocier les prix. Il rappelle que ce sont les propriétaires et les superficiaires qui ont demandé ce nombre de places et comme notre commune n'agit que comme maître d'ouvrage, il n'y avait pas de possibilité d'imposer un nombre de places. Il indique que le nouveau projet a permis d'augmenter le nombre de places de 10 tout en faisant chuter le coût de chaque place.

Un autre commissaire rappelle qu'il a déjà signalé à cette assemblée son opinion sur le nombre de places qu'il juge lui aussi trop faible et rejoint le commissaire précédent dans ses craintes de voir le domaine public envahi. Toutefois, il trouve très bien que le parking n'ait pas d'accès direct à l'immeuble C2. Il est surpris par le montant du bouquet (CHF 18'500.-) indiqué dans la délibération. Le chef de l'UTE lui répond que ce montant est calculé comme un pourcentage du montant total des travaux et ne peut être considéré comme une autorisation de dépenser car Meyrin n'a pas pour habitude d'offrir des apéritifs somptueux.

D'autres commissaires se disent satisfaits du nombre de places car ces places sont chères et les contraintes financières auxquelles est soumis ce projet forcent à la réduction du nombre de places de parking pour pouvoir garantir une qualité décente aux logements. Le conseiller administratif, M. Tschudi, pense que le nombre de places est correct, car il est impossible de savoir aujourd'hui le nombre qui sera réellement nécessaire dans 5 ou 10 ans. Il est plus facile de trouver de nouvelles places que de retrancher des places construites en sous-sol.

D'autres questions sont posées sur la répartition des coûts, l'inclusion puis soustraction des coûts d'étude et reçoivent des réponses qui satisfont les questions.

Votre serviteur s'étonne du coût du gros-œuvre et, se basant sur un souvenir erroné du coût du m³ de béton, pense que ce poste est beaucoup trop élevé. L'assistante à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi financier du parking des Sports lui dit que le prix du m³ de béton est très différent de ce souvenir et, effectivement, elle avait raison. Il n'y a donc pas de problème.

Le chantier de ce parking devrait commencer dans les prochains mois pour se terminer vers la fin 2015.

Une série d'échanges sur le nombre de places a à nouveau lieu, avec des variantes quant à la possibilité de convertir les places moto en places voiture (impossible, car les motos seront parkées dans des zones inaccessibles aux voitures), sur l'accès direct à l'immeuble C2, mais sans faire avancer le débat.

Le président propose alors aux commissaires de préavisier cette délibération. Les commissaires acceptent de préavisier favorablement cette délibération à l'unanimité."

M. Girardet tient à faire remarquer que M. de Préville doit faire un rapport sur l'ensemble des débats en commission sans donner son opinion personnelle mais M. Hernot lui demande de donner son avis sur la délibération.

M. Girardet poursuit en relevant que les propriétaires ont décidé d'avoir 0.5 place de parking par appartement. Or, étant donné qu'il n'y aura pas de places de stationnement sur le domaine privé, ils occuperont les places sur le domaine public situées en zone bleue qui seront réservées aux résidents. En effet, celles-ci ne leur coûteront que CHF 200.- par an alors que le prix des places en sous-sol leur sera facturé au même prix pour un mois. Aussi se demande-t-il pourquoi la Commune et les propriétaires vont dépenser autant pour avoir en définitive des véhicules parkés sur le domaine public.

D'autre part, alors que ce parking devra desservir les trois tours, **M. Girardet** ne comprend pas que tous doivent sortir pour accéder à leur véhicule. A ce sujet, il avait proposé que les habitants qui auront l'inconvénient d'avoir un sous-sol aménagé en parking autour de leur bâtiment puissent au moins avoir un accès direct au parking, ce qui ne serait pas compliqué. Il pense que cette option pourra être discutée par les propriétaires mais ne devrait en tous cas pas faire l'objet de réticences de la part de la Commune.

En conclusion, il annonce que le MCG approuvera cette délibération.

M. Iswala fait part de l'avis du parti socialiste:

"Pour rappel, cette délibération a été préavisée à l'unanimité lors de la commission du 16 avril 2014 et j'espère qu'il en sera de même aujourd'hui en plénière.

Il s'agit d'un parking de 217 places pour voitures et de 50 places pour motos. Même si certains commissaires ont exprimé leurs craintes de voir le domaine public envahi à cause du nombre de places par logement qui leur semble très faible, les arguments de l'administration suivant ont convaincu tous les commissaires.

En effet, le nombre de places résulte de la volonté des propriétaires et des superficiaires. Aussi, construire moins de places est moins risqué financièrement que l'inverse. Ce projet de parking me semble beaucoup plus réaliste parce qu'il tient compte des différents occupants qui, concrètement, ne posséderont pas de véhicules. Il s'agit ici de nos aînés, du 3^e âge, qui occuperont les 22 appartements construits à leur intention et des étudiants du CERN venus de l'étranger pour lesquels quelques studios sont mis à la disposition. Enfin, le nouvel accès au parking et l'aménagement de la place n'engendrent pas de surcoût.

En conclusion, cette modification du projet de parking rationalise son coût et va ainsi dans le sens de l'intérêt général des propriétaires, locataires et futurs copropriétaires. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe socialiste acceptera cette délibération.

M. Cornuz donne connaissance de la position des Verts:

"Une nouvelle fois nous sommes amenés à nous prononcer sur un crédit de construction pour un parking. Il pourrait même y avoir du sport sur cette question, étant donné que les commissaires ont des positions variées en fonction de leurs affinités avec le monde de la voiture. Mais c'est aussi une nouvelle occasion pour les Verts de Meyrin-Cointrin de prouver que, malgré les clichés encore trop largement répandus, nous ne nous opposons pas systématiquement à tout ce qui a trait à la bagnole.

Bien entendu, notre vision d'un écoquartier exemplaire était tout autre au moment où nous avons envisagé de rendre le quartier des Vergers aussi proche et conforme à d'autres écoquartiers développés ailleurs en Europe, où la voiture a pratiquement disparu de l'équation au profit d'une véritable mobilité douce. Nous avons même envisagé que l'exemplarité de notre écoquartier à Meyrin prenne en compte cette spécificité. Mais les choses évoluent souvent un peu plus lentement dans notre pays comme semble le confirmer ici un autre cliché assez tenace, et nous devons accepter dans un premier temps que la voiture entre dans les Vergers, même si c'est en sous-marin...

Notre vision de l'avenir fait sourire nos adversaires. Difficile en effet d'imaginer que d'ici 20, 50 ou 100 ans, la voiture pourrait ne plus être aussi présente dans le quotidien des familles, voire même complètement disparaître de nos rues. On aimerait bien parfois avoir une machine à voyager dans le temps pour aller voir ce qui sera utile ou non pour les enfants de nos enfants. Mais voilà, H.G. Wells n'était pas un inventeur, c'était juste un écrivain qui nous fait rêver et, ici, nous devons décider de l'avenir réel. Et tant pis pour le rêve.

Personnellement, je pense que les parkings qui sont prévus pour occuper le sous-sol de notre écoquartier meyrinois pourront encore être utiles dans 20, 50 ou 100 ans. Et je ne pense pas que la voiture disparaîtra et rende potentiellement ces infrastructures obsolètes à moyen ou long terme. Le développement de véhicules non-polluants n'étant désormais plus une utopie d'écolos, je me permets même de rêver, peut-être de manière prémonitoire, à la multiplication de ces véhicules "new-age" dans un avenir proche, peu après la fin de la construction de ce parking des Sports. Et avant que ces merveilles technologiques ne se démocratisent, pensons aussi à celles et ceux qui en ont besoin car leur mobilité les oblige à user de ces béquilles motorisées.

Les Verts de Meyrin-Cointrin ont préavisé favorablement ce crédit en commission et confirmeront ce préavis ce soir. Cerise sur le gâteau, ils sont même satisfaits de la modification des plans qui permettent d'augmenter le nombre de places en diminuant les coûts. Nous voir accepter un tel crédit, c'est sûrement aussi rare que de voir une étoile filante. Et comme c'est un moment qui passe très vite, on vous invite à faire un vœu: le nôtre, c'est de dire oui !

M. Hamann, qui précise qu'il ne participera pas au vote, annonce que le PDC approuvera la création de ce troisième parking dans le quartier des Vergers en rappelant que la Commune ne fait qu'avancer les fonds aux propriétaires.

Il ajoute que les membres du PDC ont néanmoins quelques inquiétudes concernant le nombre de places en sous-sol et les problèmes qui pourraient en découler en surface. Il considère toutefois que ce problème pourra être réglé en temps opportun.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Hernot** met au vote la **délibération n° 2014-13a**

relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 5'800'000.- destiné à financer la réalisation du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers

Vu les différentes délibérations, résolutions, études, plan directeur de quartier, modification des limites de zones précédant le plan localisé de quartier;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le plan localisé de quartier n°29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu la résolution n°2012-14 adoptée le 29 octobre 2012, présentée par le Conseil administratif et le Conseil municipal en vue de promettre l'attribution de droits de superficie et d'autoriser le Conseil administratif à établir des promesses de constitutions de droits de superficie pour les droits à bâtir communaux sur le périmètre de l'écoquartier des Vergers;

Vu le principe d'avance financière par la Commune aux superficiaires des différents frais de la part communale, tant que les droits de superficies ne sont pas définitivement signés;

Vu la délibération n°2011-50, adoptée le 31 janvier 2012, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers;

Vu la délibération n° 2013-34a adoptée le 19 novembre 2013 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 15'400'000.- destiné à financer la réalisation des parkings des Arbères et des Vergers dans l'écoquartier des Vergers;

Vu la délibération n° 2012-22a adoptée le 19 juin 2012 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers;

Vu l'obligation de construire le parking des Sports pour offrir le stationnement aux immeubles, les autorisations de construire de la Tour C2 et du parking des Sports ayant été accordées;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2014;

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 5'800'000.-** destiné à financer la part communale du parking des Sports,
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 5'800'000.-,
3. de porter la dépense directement à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine financier.

(M. Hamann n'a pas pris part au vote)

* * *

**16. Rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés.
(Mme Girardet, MCG)**

"Période juin 2012 à mars 2014"

Mme Renée Ecuyer a démissionné de son poste de déléguée du Conseil municipal à la commission consultative des aînés en septembre 2012. C'est avec plaisir que je lui ai succédé dès octobre 2012 et participe avec motivation aux séances de bureau qui ont lieu quatre fois par année en présence du conseiller administratif délégué et de la responsable du service des aînés. Ce bureau est également composé de bénévoles qui représentent une force de proposition et d'organisation. Au cours de ces réunions, nous sommes informés de l'évolution du service, de ses besoins, du bilan des prestations destinées aux retraités de la Commune toujours plus nombreux et des projets en cours. De notre côté, nous faisons part des questions ou demandes qui nous ont été faites, puis chacun propose des activités complémentaires qu'il serait en mesure d'organiser et d'accompagner.

Les personnes en âge d'AVS sur notre commune ont passé de 15% il y a cinq ans à 20% actuellement. En chiffres, la population aînée à Meyrin a évolué de 3'586 en 2011 à 3'961 en 2014. En 2013, 241 nouveaux aînés ont été conviés par le service à une séance de bienvenue et d'information, et ils seront 230 en 2014.

Dans l'optique de maintenir les liens sociaux, l'organisation de visites de musées, d'expositions, d'entreprises locales, d'institutions cantonales ou internationales, entre autres, et de sorties pédestres à la découverte du Canton et des environs sont proposées tout au long de l'année. Ces sorties remportent un vif succès et sont réparties tout au long de l'année selon un calendrier spécifique. Suivant le lieu, si le déplacement est compliqué avec les transports publics, le service met à disposition un petit bus, un émolument de CHF 5.- est demandé à chaque inscription.

La fréquentation des activités organisées par le service est passée de 18'090 participants en 2011 à 22'489 participants en 2013, en conséquence de quoi certaines activités doivent être répétées trois ou quatre fois ou des inscriptions doivent être refusées.

La liste des activités se compose des cours de gym, des randonnées, des repas du Club de midi, du thé dansant, d'une trentaine de visites selon énumération précédente, du Noël des aînés, des voyages en Sardaigne et à Gstaad.

Entres autres activités, citons aussi le Jardin de l'amitié, qui fonctionne toute l'année, dimanche et jours fériés inclus, et vient de fêter ses cinq ans avec une fréquentation de 8000 participants aux ateliers divers, jeux de sociétés, petits déjeuners. Toutes ces activités sont animées par des bénévoles heureux de faire partager un peu de leur savoir et de leur temps. Ce lieu devenant exigu, sur deux niveaux, compliquant ainsi l'accès pour les personnes à mobilité réduite, ne répond plus aux critères pour lesquels il a été créé. Une pétition dans ce sens a été présentée au dernier Conseil municipal.

La commission consultative des aînés est ouverte à tous les aînés de la Commune. Elle permet des échanges de vues avec l'administration et les autorités communales par le biais du bureau qui prévoit les thèmes des quatre séances publiques annuelles qui se déroulent en principe au Forum. Au cours de cette période nous avons entendu en date du:

- 18/10/2012 *"Une présentation de deux projets très attendus des Meyrinois: l'écoquartier des Vergers et le lac des Vernes", accueil et introduction par M. Tschudi, animation: Vergers – M. Marcos Weil du bureau Urbaplan et lac des Vernes – M. Patrick Durand du bureau Ecotec*
- 29/11/2012 *"Une conférence au sujet des prestations complémentaires à l'AVS et vous" animée par Mme Christine Luzzatto;*
- 21/03/2013 *Une conférence-débat "Vers un monde ami des aînés" animée par M. Pierre-Marie Chapon, référent pour le Réseau mondial OMS Villes amies des aînés en France;*
- 13/06/2013 *Une conférence sur le thème "Les chevaliers de Malte fêtent leur 900 ans" animée par M. Gilles de Weck, président de l'Association helvétique de l'ordre de Malte (AHOM);*
- 16/09/2013 *Une conférence de Me Pierre-Philippe Rigaud, notaire, "Dispositions testamentaires... comment procéder ?"*
- 28/11/2013 *Une conférence "Vol à l'astuce et vol à la tire... comment s'en protéger ?" animée par M. Tschudi et M. Marti, chef de la police municipale de Meyrin;*
- 13/03/2014 *Informations et échanges sur le sujet "Quel logement pour les aînés à Meyrin", rencontre animée par Mme Luzzatto, cheffe du service des aînés, et M. Tschudi en présence de porteurs de projets de logements pour les aînés dans le futur écoquartier des Vergers.*

Le service assure également un volet social, économique et financier, par l'accueil régulier de personnes qui sollicitent une aide administrative, un suivi budgétaire ou encore l'analyse de leur dossier en vue d'une demande d'aide financière.

Il est désormais admis que le "bien vieillir" dépend de toute une série de facteurs, et la Commune, au travers du service des aînés et en collaboration avec certaines associations, déploie diverses manières d'améliorer la qualité de vie des plus âgés. Les facteurs du bien vieillir sont, notamment, un engagement dans des activités permettant le maintien des liens sociaux, une offre en services sociaux et sanitaires, un environnement physique et social favorable, un logement adéquat pour assurer un bon un cadre de vie, qui retardera ainsi l'entrée en institution. Il faut savoir que les seniors d'aujourd'hui et de demain ne se cantonnent pas dans un rôle de simples bénéficiaires de prestations. Ils désirent être reconnus en tant qu'acteurs, aussi bien au niveau de la société que dans leur entourage immédiat; ils souhaitent être des partenaires actifs qui participent à la formulation et à la mise en œuvre des projets et des politiques les concernant; ils aimeraient se rendre utiles pour l'ensemble de la communauté.

Pour conclure, nous noterons que le budget n'a pas évolué de 2012 à 2013, et que le service assure sa mission grâce au travail de bénévoles, aînés inclus, à des activités désormais payantes, et à des partenaires offrant des prestations gratuites.

Toutefois, je tiens à souligner l'importance qu'a le bénévolat dans toute la diversité des prestations offertes par le service des aînés. En effet, sans le nombre élevé de bénévoles qui donnent de leur temps, y compris au bureau, pour permettre la mise en œuvre et le bon déroulement de toutes ces activités, les aînés de Meyrin ne seraient pas si "gâtés".

17. Rapport des déléguées au Fonds d'art contemporain (Mmes Boccard, DC et Leuenberger, S)

"Période juin 2013-mai 2014"

La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie huit fois durant cette période, soit les 17 juin, 29 août, 1^{er} novembre et 5 décembre 2013, puis les 30 janvier, 12 mars, 2 avril et 7 mai 2014.

Durant cette période 2013-2014, la commission est composée des membres suivants: Mmes M. Fulpius, artiste, R. Furrer, artiste, M. Lechevalier, artiste, M. Poiatti, historienne et critique d'art, F. Radi, artiste et M. K. Boninsegni, artiste.

Conseil administratif: Mme Boget (présidente) et M. Tschudi

Conseil municipal: Mme Boccard et Mme Leuenberger

Administration: Mme Rémy et M. Malacorda

Publications

Le FACM a proposé d'éditer une plaquette au sujet de l'œuvre "Scrabble" de l'artiste suisse Jérémie Gindre. En attendant sa sortie, une présentation en ligne vous permet de l'admirer : <http://www.meyrinculture.ch/evenement/vernissage-scrabble-de-jeremie-gindre>.

Oeuvres d'art

L'exposition "Les Bâtisseurs" au Forum Meyrin invite dans un monde farfelu. Dédiée à l'art brut, la pièce centrale est la ville imaginée par le Belge Marcel Schmitz, artiste trisomique dont les quartiers d'immeubles peints et dessinés, ou réalisés avec les techniques de la gravure, en couleurs, sont autant de variations sur une même cité. Baptisée Fran Disco, cette ville de carton a fait le voyage de Belgique jusqu'à Genève. Pour la petite histoire, Marcel Schmitz, rattaché à l'art brut, a trouvé un environnement favorable à la "S" grand atelier en Belgique, une structure destinée aux artistes porteurs d'un handicap mental qui s'ouvre également à des plasticiens non handicapés.

Le bédéaste Thierry Van Hasselt, également exposé, y a suivi son travail et s'en est inspiré pour des séries de dessins, où l'artiste apparaît dans sa propre ville. Cette réalisation graphique sensible livre bien davantage que le "work in progress" de Marcel Schmitz. La finesse et le savoir-faire sont contrebalancés par la gaucherie, comme si la ville était livrée à un épisode sismique de basse amplitude, et une prise de distance via la poésie.

D'autre part, le photographe Mario Del Curto s'est pour sa part intéressé aux "anarchitectures" d'un autre créateur de l'art brut, le Canadien Richard Greaves. Celui-ci a érigé et accumulé en bordure de forêt une vingtaine de cabanes banales, qui célèbrent l'asymétrie et le défi aux règles. Les images noir- de grand format insistent sur le côté sombre de ces mondes à part qui, pour leur créateur, représentent une totalité: ils contiennent ses rêves, ses manques, ses bagages et sa richesse. Précieuses, ces images documentent des pièces originales qui, en l'occurrence, sont pour partie effondrées, en voie de dissolution.

Une troisième partie, due au sculpteur espagnol Miguel Navarro, s'adresse aux enfants-bâtisseurs: il s'agit d'un jeu de construction géant, en métal, produit par l'atelier des enfants du Centre Pompidou, ville "sous la lune" en constante métamorphose et en devenir.

Ce jeu de construction géant aura permis à de nombreux enfants et adultes de s'adonner à leurs rêves les plus étonnants.

Suite à sa visite de l'exposition "Les Bâtisseurs" du 5 décembre 2013 au Forum Meyrin, la commission du Fonds d'art a décidé de l'achat de deux tableaux de l'artiste Marcel Schmitz.

Patinoire de Meyrin – Concours artistique

Suite et fin de notre concours artistique lors de la Fête de la glace du 3 novembre 2013 à la patinoire de Meyrin, avec l'inauguration, de l'œuvre "Scrabble" du lauréat et artiste suisse, Jérémie Gindre. Joindre l'inauguration de l'œuvre à l'édition de la Fête de la glace a permis de réunir un large public meyrinois autour de ces deux événements, le tout dans une ambiance animée et conviviale qui a eu l'heure de nous réchauffer un peu, puisque la fête se déroulait bien évidemment autour de la piste de glace ! L'occasion de rencontrer la population meyrinoise qui fréquente la patinoire, les sportifs et leurs familles, a aussi été l'occasion de raconter la démarche du concours entrepris et le choix de l'œuvre qui finalement habille le mur en face des gradins. Un public curieux qui a vite intégré la présence du Scrabble en demandant s'il était prévu d'organiser des parties de scrabble géant ou s'il pouvait proposer de nouvelles combinaisons de mots !

Concours artistique dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment scolaire des Boudines

Cette année a eu lieu le lancement du concours pour une intervention artistique dans le cadre de la rénovation du bâtiment scolaire des Boudines. Décliné en deux volets, le concours prévoit une intervention à l'intérieur du bâtiment et une autre à l'extérieur, dans le parc qui fait face à l'entrée de l'aula et perpendiculairement au nouveau bâtiment parascolaire.

Un premier jury s'est tenu le 1^{er} novembre 2013 et a permis de sélectionner 10 candidats parmi 79 dossiers reçus, soit 5 artistes pour le volet intérieur et 5 autres pour l'extérieur. Les 10 artistes sélectionnés se sont vus proposer une visite du chantier de l'école des Boudines qui s'est déroulée le 12 novembre 2013 pour la partie qui concerne l'intérieur, et une deuxième visite le 24 janvier 2014 pour la partie extérieure. Ces séances ont eu pour but de permettre aux artistes de pouvoir identifier les lieux, de rencontrer les ingénieurs et responsables du projet, la cheffe du service de la culture et de prendre connaissance de la démarche entreprise par le Fonds d'art.

Le second tour du jury s'est déroulé en 2 phases, la première le 12 mars 2014, qui a permis de désigner le lauréat du volet intérieur en la personne de l'artiste Ursula Mumenthaler. La 2^e phase s'est tenue le 2 avril 2014 pour le volet extérieur et

l'issue n'est pas connue au moment de rédiger notre rapport puisque le jury n'est pas parvenu, après plus de quatre heures de débat, à désigner le lauréat parmi les deux projets en lice au dernier tour ! Une audition des deux candidats retenus est organisée le 7 mai 2014, durant laquelle il leur a été demandé de se préparer à répondre à une série de questions des membres du jury concernant leur projet d'intervention. Nous nous réjouissons de pouvoir rencontrer ces deux artistes et soutenir les membres du jury dans leur prise de position. Le dénouement final du concours sera donc rapporté l'année prochaine par vos fidèles représentés du Conseil municipal, dont la participation aux séances du Fonds d'art se fait avec beaucoup d'enthousiasme !

Le jury du concours artistique des Boudines est composé des conseillers administratifs, des membres du FACM, de représentant des services de la culture et de l'urbanisme de la Commune de Meyrin ainsi que de l'architecte en charge du projet de rénovation, M. Patrick Aeby. Durant ces séances, le jury a fait intervenir à titre consultatif Mme Carmen Alonso, architecte conservatrice du service des monuments et sites de l'Etat de Genève, et M. Santiago Miguel, responsable du projet pour le bureau d'architecte Aeby Perneger & associés.

Divers

La commission du Fonds d'art contemporain a eu le plaisir de faire la connaissance de Camille Abele, nouvelle auxiliaire du FACM dont la mission principale consiste à travailler sur le logiciel et les données relatives au patrimoine artistique communal.

La commission a été invitée à s'intéresser de près à la réalisation du quartier des Vergers dans la mesure où le FACM est susceptible à l'avenir de proposer des réalisations artistiques dans le quartier.

Pour information, le fonds présentait un solde au bilan de CHF 829'148.19 au 31 décembre 2013."

* * *

18. Annonces de projets

Les conseillers ont reçu en début de séance un projet de résolution, présenté par M. Hulliger, au nom du parti AGTCM, demandant que les comptes rendus des séances du Conseil municipal relatés dans le journal communal *Meyrin Ensemble* soient plus étoffés et exposent plus en détail les débats tenus en séance plénière.

M. Hernot indique que ce projet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

En raison de l'heure tardive, **M. Hernot** annonce qu'il sera donné lecture des propositions individuelles et questions mais qu'il y sera répondu lors de la prochaine séance.

19. Propositions individuelles

Mme Hayes se fait la porte-parole d'un visiteur du cimetière de Feuillasse qui aimerait que l'on rajoute quelques bacs pour les fleurs fanées à différents emplacements dans le cimetière.

* * *

20. Questions

Mme Wullscheger indique qu'elle a besoin d'aide pour déposer ses déchets encombrants en bas de son immeuble, aide dont elle ne peut disposer que les week-ends. Aussi aimerait-elle que l'on puisse appeler le CVH le vendredi afin que les déchets soient ramassés le lundi matin, ce qui permettrait de les laisser sur la chaussée le dimanche soir.

M. Hubert a constaté l'émergence de chalets à proximité des petits jardins situés le long d'un chemin partant de l'avenue Louis-Rendu (à 100 m du giratoire avec la route de Meyrin). Il aimerait savoir s'ils ont été autorisés afin d'éviter de se retrouver dans la même situation qu'à Mategnin où il a fallu enlever plusieurs constructions illégales.

Questions de **Mme Hayes**:

- Graffitis non nettoyés au Jardin alpin.
- Présence de groupes de gens aux allures équivoques à 1h00 dans ce même jardin.
- Cambriolages en série où les voleurs mangent, se servent, dorment, volent et s'enfuient. A ce sujet, elle aimerait connaître les statistiques des cambriolages et brigandages dans la Commune.

M. Hulliger aimerait savoir où en est l'étude de la motion qu'il a présentée et qui a été votée en décembre 2012 demandant l'installation de pigeonniers dans la Cité (n°2012-01).

D'autre part, il demande ce qu'il est advenu des pavés provenant d'Extrême-Orient qui ont été remplacés par un nouveau surfacage au chemin du Grand-Puits et sur la place de Meyrin-Village. Il rappelle en effet que ces pavés ont coûté très cher.

M. Jimenay indique que l'eau de la piscine des Arbères est parfois saumâtre et aimerait savoir quelle est l'attitude des gardiens par rapport à l'hygiène de certains usagers.

* * *

21. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2014-2015

a) Election du/de la président-e

M. Amato annonce que les Verts de Meyrin-Cointrin présentent la candidature de M. Cornuz. Il relève que celui-ci a intégré le Bureau il y a deux ans et dirige avec succès la commission des Vergers ad hoc depuis trois ans. Aussi pensent-ils qu'il fera un très bon président pour l'année à venir.

M. Tillmann, au nom du parti libéral-radical, tient à remercier M. Hernot pour sa gestion en douceur et compréhensive lors de certains échanges houleux. Il espère que cette situation perdurera avec le nouveau président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Cornuz** est élu président du Municipal par acclamation.

(Applaudissements)

M. Girardet fait remarquer que le règlement prévoit l'élection des membres du Bureau avec un décompte des voix et non pas par acclamation.

M. Hernot reconnaît la pertinence de cette remarque et met aux voix la candidature de **M. Cornuz** au poste de président.

M. Cornuz est alors élu **président à l'unanimité moins 1 abstention.**

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

M. Girardet annonce que le MCG présente la candidature de Mme Girardet qui a présidé le Conseil en début de législature.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **Mme Girardet** est élue **1^{ère} vice-présidente à l'unanimité.**

c) Election du/de la 2^{ème} vice-président-e

Au nom du PDC, **M. Tremblet** présente la candidature de Mme Duay-Duran.

Personne d'autre ne s'annonce et **Mme Duay-Duran** est élue **2^e vice-présidente à l'unanimité.**

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Robert indique que le parti socialiste présente la candidature de Mme Leuenberger.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, **Mme Leuenberger** est élue **1^{ère} secrétaire à l'unanimité.**

e) Election du/de la 2^{ème} secrétaire

M. Hubert annonce que l'UDC a le plaisir de présenter la candidature de Mme Schweizer.

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Schweizer** est élue **2^e secrétaire à l'unanimité.**

f) Election de deux membres

Mme Kunz-Félix indique que le PLR présente la candidature de M. Tillmann et **Mme Mac-Kay**, au nom du groupe AGTCM, présente la candidature de M. Hulliger.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour ces places, **M. Tillmann** et **M. Hulliger** sont élus **membres à l'unanimité.**

M. Hernot termine la soirée par le discours suivant:

"Une année de présidence se termine. Je vous ai représenté dans de nombreuses manifestations. A chaque fois, j'ai transmis les salutations de l'ensemble des élus. J'ai d'autre part réparti entre les différents membres du bureau les événements que je ne pouvais pas honorer, de manière à ce que chaque sensibilité soit représentée.

**Séance du 20 mai 2014
tenue en séance ordinaire**

Je remercie tout le personnel des services de la mairie que j'ai sollicité et, tout particulièrement les collaboratrices et collaborateur du secrétariat général qui m'ont permis de gérer au mieux cette présidence. Je vous remercie de cette année enrichissante et pleine de satisfaction. Je souhaite qu'il en soit de même pour mon successeur.

J'espère que ce que ce que j'ai aperçu ce soir dans les votes ne mettra pas en péril le quartier des Vergers."

(Applaudissements)

* * *

La séance est levée à 23h25/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 28 août 2014.

La 1ère secrétaire :

Le président :

Dorine DUAY-DURAN

François HERNOT